



L'Alverne
Grand-Auverné
décembre 2015



Edito	3
Principales délibérations du Conseil Municipal	4 à 12
Commune nouvelle	13
Infos Mairie	14 à 17
Projet en cours et réalisés	14
J'arrive dans la commune que fais-je, recensement service National, passage de la balayeuse, bacs de tri	15
Tarifs des salles municipales et location stand	16-17
Infos Communauté de Communes	18 à 21
SPANC.....	18
Transports scolaires	19
Vous souhaitez ouvrir un commerce ?	20
Sentiers site des Forges, service de collecte et traitement des Ordures ménagères.....	21
Vie municipale	22 à 23
Repas des aînés, Ste Barbe des pompiers, Cantine	22
Accueil périscolaire.....	23
Vie associative	24 à 32
UNC.....	24
L'ardoise du Grand-Bourg	25
Association des Jeunes Alvernes, Art Floral	26
La Chasse Alverne, Association des donneurs de sang.....	27
Gymnastique féminine, La Pétanque Loisirs Alverne.....	28
Union Sportive Alverne	29
Le Relais Accueil Proximité	30
Office Intercommunal des Sports	31
Animation Sportive Départementale.....	32
Vie culturelle	33 à 35
La chorale Alvern'aria, journée du patrimoine	33
Office culturel	34 à 35
Vie scolaire	36 à 37
École	36
OGEC	37
Infos pratiques	38 à 40
Clic, Instance de coordination de gérontologie	38
ADMR, SSIAD.....	39
Tarifs téléassistance, Vie Santé Libre	40
Communiqué	41 à 43
Bretagne vivante	41
Syndicat du bassin versant du don, comptage des oiseaux	42
TNT, CH BLAIN, Opération toutes pompes dehors	43
État-Civil	44
Adresses utiles	45
Liste des artisans commerçants	46
Calendrier des manifestations 2016	47



Chers Alvernes,

L'année 2015 s'achève comme elle a commencé par de terribles attentats à Paris les 7 janvier et 13 novembre. En cette période de fête, j'ai une pensée pour les victimes et leurs familles.

Au niveau local, l'activité municipale a été chargée avec l'élaboration des dossiers de subventions de nos différents projets. Un grand merci au personnel administratif qui a su se mobiliser pour rendre ces dossiers en temps voulu. En 2015 plus de 35 réunions de commissions et 8 conseils municipaux ont eu lieu. Merci à l'équipe municipale pour avoir pris conscience de la dimension qu'est notre mission et pour le travail effectué sur les différents dossiers.

L'architecte retenu pour le projet boulangerie, M. Masson de Châteaubriant, nous a remis les plans du futur commerce. Le permis de construire est prêt à être déposé, les travaux devraient débuter après la consultation des entreprises à la fin du premier trimestre 2016. Nous sommes actuellement en période de recrutement et pour l'instant 4 candidats ont manifesté leurs intérêts pour notre projet. La commission commerce et artisanat devra les rencontrer en ce début d'année. Concernant la partie épicerie, nous sommes toujours en discussion avec Mme DELAUNAY Marie-Bernadette pour qu'une solution satisfaisante pour tous soit trouvée.

Les travaux de sécurisation des entrées de bourg, route de Châteaubriant et route du Petit-Auverné, vont être réalisés en milieu d'année 2016. Un planning des travaux doit être réalisé avec le bureau d'études retenu, le cabinet 2LM, il faut réussir à synchroniser les interventions des différentes entreprises qui interviendront juste avant ou après l'été. Ces travaux vous causeront des désagréments pendant leur durée, merci de votre compréhension.

Enfin, le projet bibliothèque, réalisé et financé par la Communauté de Communes du Castelbriantais (CCC), verra aussi le jour en 2016. Une réunion s'est déroulée à la CCC en présence des bénévoles de la bibliothèque du Grand-Auverné, le cabinet MCM de Châteaubriant (architecte retenu), les représentants de la CCC et deux représentants de la municipalité afin de discuter sur les plans proposés.

Vous pourrez consulter les plans de ces trois projets à l'occasion de la cérémonie des vœux puisqu'ils seront affichés sur des panneaux et consultables à la mairie par la suite.

Le nouveau site internet de la commune réalisé par l'entreprise « Com par l'image » du Grand-Auverné sera en ligne en ce début d'année. Merci à Christophe Martin et à la commission communication information pour la réalisation et la mise à jour de ce nouveau site.

Vous trouverez en page intérieure de ce bulletin un résumé des rencontres avec les élus de communes voisines avec qui nous réfléchissons à la création d'une commune nouvelle. Mutualiser les moyens, qu'ils soient humains ou financiers, sera l'avenir des communes rurales.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune et les invitons à venir échanger avec nous à la cérémonie des vœux le 10 janvier.

Enfin pour terminer, je vous souhaite une belle année 2016 que ce soit dans votre vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle ou sportive. Merci à vous pour votre dynamisme et votre engagement. J'ai aussi une pensée pour les personnes qui luttent contre la maladie, qu'elles soient assurées de mon soutien.

L'équipe municipale et le personnel communal se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux.

Sébastien Crossouard, Maire

INVITATION AUX VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité est heureuse de convier l'ensemble des Alvernes à la cérémonie des vœux qui se déroulera le

**Dimanche 10 janvier 2016 à 11 heures
à la salle Multifonctions**

Principales délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION D'UN SITE EN BOULANGERIE-ÉPICERIE

Suite à l'ouverture de plis du 29 juin dernier, la commission commerce s'est réunie le 1er juillet pour analyser les 4 offres reçues pour la maîtrise d'œuvre du projet boulangerie-épicerie dont l'estimatif des travaux a été fixé à 235 000 € HT.

L'assemblée est invitée à prendre connaissance des résultats suivants :

	OFFRE 1	OFFRE 2	OFFRE 3	OFFRE 4
ARCHITECTES et Co/sous traitants	GICQUEL/BETEM	MASSON/LCA	MCM/AREST/AEXERIS	GOULET-LAMBART/ASCIA/SCADE
adresses	Rennes	Châteaubriant	Châteaubriant	Nantes
Taux Honoraires	11,8 *	6,3	9	10,88
TOTAL €/HT	37 360,00 *	14 800,00	21 150,00	25 556,27
Note sur 60	20	50	40	30
projets similaires/ capacité	1 à Cuguen 35	1 à St Sulpice 35	0	0
Note sur 40	30	30	15	15
NOTE/100	50	80	55	45

*Le taux est annoncé à 11,8 mais la décomposition du forfait initial de rémunération est totalisée à 37 360 €.

La commission propose de retenir l'Atelier d'Architecture Gilbert MASSON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et une abstention décide :

- De retenir l'Atelier d'Architecture Gilbert MASSON, pour le marché public de services passé selon la procédure adaptée, concernant une «mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment en boulangerie-épicerie», pour un montant d'honoraires 14 800 € HT.
- De donner mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à ce marché.

DERNIÈRES DÉCISIONS

SYDELA /extension de l'éclairage public sur le passage mairie-bibliothèque : l'étude de faisabilité acceptée par délibération du 15 décembre 2014 et inscrite au budget 2015 préconisait 3 points lumineux pour une participation totale de la commune comprise entre 3 955,41 € et 4 826,87 € TTC. Au stade de l'étude d'exécution, le SYDELA confirme que 2 points lumineux seraient suffisants financés comme suit :

Travaux		Participation financière à verser au SYDELA				
Nature	Coût estimé HT	Contribution HT	TVA	Participation totale	Acompte demandé	Solde prévisionnel
extension	3 102,16	620,43	620,43	1 240,86	372,26	868,60
matériel	2 402,54	1 441,65	480,51	1 922,16	864,99	1 057,17
Total	5 504,70	2 062,08	1 100,94	3 163,02	1 237,25	1 925,77

L'assemblée prend note du montant de participation financière pour extension de l'éclairage public sur le passage mairie-bibliothèque à hauteur de 3 163,02 € TTC.

Principales délibérations du Conseil Municipal

DIA :

7 Place du 11 novembre, section A 604 : la commune renonce à l'exercice de son droit de préemption.

10 rue de la Corne du Cerf, sections A 1539 et 1540 : la commune renonce à l'exercice de son droit de préemption.

2 rue de la Grée, sections A 624 : la commune renonce à l'exercice de son droit de préemption.

11 lotissement des Ardoisières, section A 1497 : la commune renonce à l'exercice de son droit de préemption.

AFFAIRES DIVERSES

Commission municipale «commerce – artisanat» :

A la demande de M Jean-Bernard BIDAUD il est proposé de modifier la composition de la commission municipale «commerce-artisanat» qu'il souhaiterait intégrer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la composition de la commission comme suit :

Président de droit : Monsieur Sébastien CROSSOUARD,

Responsables : Dominique DAUFFY - Cédric PAUVERT

Délégués : Marie-France JOLY - David MENCÉ - Philippe RIGAUX, et Jean-Bernard BIDAUD.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES. POUR LE TRANSFERT DE LA PISCINE « ESPACE DAUPHINS »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Castelbriantais qui fixent au 1er janvier 2016 la date du transfert de la piscine « Espace Dauphins » de la Ville de Châteaubriant à la Communauté de Communes du Castelbriantais,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (FDGDON 44) POUR LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Depuis 2014, il a été constaté une recrudescence des nids de frelons asiatique. Ce prédateur d'abeilles originaire d'Asie s'est très vite répandu sur le territoire Français et notamment dans les Pays de la Loire. En plus de son impact sur l'apiculture et la biodiversité, les risques vis-à-vis de la santé publique ont fait naître de nombreuses interrogations de la part des populations et des Collectivités. C'est pourquoi, il vous est proposé d'adhérer au plan d'action collectif de lutte contre le frelon asiatique et de signer avec la FDGDON 44, une convention de partenariat. Cette convention a pour objectif de coordonner techniquement et administrativement la lutte contre le frelon asiatique ainsi que l'organisation de la destruction des nids (traitement insecticide et démontage des nids) permettant de supprimer tous risques de contamination des chaînes alimentaires présentes dans l'écosystème par les insecticides.

Cette convention permettra également d'inciter les particuliers à faire détruire les nids par une prise en charge financière de la Commune à hauteur de 50% du coût de la destruction. Ce coût comprend les frais de déplacement, la main d'œuvre et les produits. Bien entendu, le demandeur devra en informer au préalable la mairie afin que l'interlocuteur municipal référent puisse, après expertise, en informer la FDGDON 44.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De nommer M Dominique DAUFFY et M Samuel PLOTEAU interlocuteurs référents.
- d'adopter la convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique jointe en annexe qui définit les conditions techniques, administratives et financières et signer les éventuels avenants à intervenir, de participer à hauteur de 50% du coût de la destruction des nids,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Principales délibérations du Conseil Municipal

AD'AP – DEMANDE DE PROROGATION.

Considérant que la commune, propriétaire d'établissements recevant du public non accessibles au 31 décembre 2014, doit élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP),

Considérant que la demande de prorogation des délais de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée devait être faite par le propriétaire au plus tard trois mois avant l'expiration du délai imparti pour déposer l'agenda, soit avant le 27 juin 2015, auprès des services préfectoraux,

Considérant qu'un groupement de commandes s'est constitué pour la réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et du diagnostic des établissements recevant du public entre 7 communes (dont la commune de Le Grand Auverné), mais que la consultation est en cours préparation et que le prestataire qui sera retenu pour le contrôle de l'accessibilité des ERP et pour la rédaction des AdAP ne pourra raisonnablement pas les fournir pour le 27 septembre 2015

Il est proposé de solliciter une prorogation de 12 mois pour déposer l'AdAP concernant les bâtiments suivants :

Mairie, 7 rue de la Barre David

Eglise, Place de l'Eglise

Vestiaires et buvette terrain des sports

Bibliothèque, salle S Henri et Toilettes publiques, 2 bis Place St Henri

Maison des associations, 1 rue Bernard du Treuil

Local des associations, 4 Grande rue

Relais Accueil Proximité (RAP), 8 rue des Rochers du Val

Salle multifonctions, 4 Rue du Don

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise M le maire à présenter la demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) des bâtiments ci-dessus, pour 12 mois.

APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF « BOULANGERIE-ÉPICERIE ».

L'assemblée,

en connaissance de l'Avant Projet Sommaire et des recommandations communiquées au MO par les commissions « bâtiments communaux » et « commerce » suite à la réunion du 22 juillet 2015, est invitée à approuver l'Avant Projet Définitif pour un montant estimatif de travaux de 245 000 € HT soit 294 000 € TTC

Considérant cet Avant Projet Définitif

Considérant les aides financières auxquelles cette opération peut être éligible tel que prévu au tableau de financement suivant :

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Études de faisabilité	2 250	2 700	Europe		
Acquisition	81 998	81 998	Etat DETR	120 416	35
Maîtrise d'Œuvre	14 800	17 760	Région		
Travaux de Réhabilitation-extension	245 000	294 000	FDSC	100 000	29
			Autres/fonds de concours CCC	50 000	14,5
			Maître d'ouvrage	73 632	21,5
totaux	344 048	396 458		344 048	100

Considérant que la commune souhaite solliciter le Département au titre du Fonds de Développement Solidaire des Communes (FDSC) 2012/2015 pour l'aide aux commerces de proximité qui peut être allouée pour 30% des dépenses avec un plafond de 100 000 €,

Principales délibérations du Conseil Municipal

Considérant que la commune devrait être éligible à la dotation d'équipement des territoires rural (DETR) 2016 dans cette opération de soutien au commerce de proximité qui contribue à la revitalisation du centre-bourg,

Considérant que la commune a déjà sollicité la Communauté de Communes du Castelbriantais pour l'attribution d'un fonds de concours qui devrait intervenir en deux versements de 25 000 €, le premier après l'acquisition, le second pour les travaux,

Considérant qu'un prêt relais pourra être contracté pour attendre ces aides,

Considérant qu'un emprunt sera inscrit au budget 2016 en complément des financements obtenus,

Le conseil municipal est invité à prendre sa décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve l'Avant Projet Définitif tel qu'annexé à la présente délibération pour un montant de travaux de 245 000 € HT soit 294 000 € TTC
- autorise M le maire à signer cet Avant Projet Définitif et tous les documents associés pour engagement de l'opération.
- Donne mandat à M le maire pour solliciter les financements tels qu'énoncés ci-dessus, ainsi qu'une subvention au titre de la réserve parlementaire.
- Dit que l'opération sera inscrite au budget 2016.

APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF « AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ RD14 ET D2.

Considérant l'Etude Globale D'aménagement réalisée par la commune en 2013,

Considérant l'opération « travaux entrées de bourg » inscrite au budget 2014 et reportée au budget 2015,

Considérant la délibération du 08 juin 2015 décidant du choix du Maître d'Œuvre pour ces travaux, pour un montant estimatif d'honoraires de 12 750 € HT soit 15 300 € TTC

L'assemblée,

en connaissance de l'Avant Projet Sommaire et des recommandations communiquées au MO par la commission voirie suite aux réunions des 08 et 30 juillet 2015,

est invitée à approuver l'Avant Projet Définitif pour un montant estimatif de travaux de 189 265 € HT soit 227 118 € TTC

Considérant cet Avant Projet Définitif

Considérant les aides financières auxquelles cette opération peut être éligible tel que prévu au tableau de financement suivant :

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Etudes	12 750	15 300	Europe		
Travaux RD14	77 920	93 504	Etat		
Travaux RD2	70 645	84 774	Région		
Tvx RD2 piste cycl.	40 700	48 840	FDSC/études	6 375	50
<i>Sous total travaux</i>	<i>189 265</i>	<i>227 118</i>	FDSC/RD14	23 376	30
			FDSC/RD2	21 194	30
			FDSC/p. cyclable	12 210	30
			Autres/Amendes Police		
			Maître d'ouvrage	138 860	69
totaux	202 015	242 418		202 015	

Considérant que la commune souhaite solliciter le Département au titre du Fonds de Développement Solidaire des Communes (FDSC) 2012/2015 pour l'aide à l'aménagement et à la sécurisation des entrées d'agglomération et la création de cheminements piétonniers et cyclables,

Considérant que ces travaux sont éligible à la dotation de répartition du produit des amendes de police 2015,

Principales délibérations du Conseil Municipal

Considérant que les travaux pourront être échelonnés sur 2016-2017 selon les financements obtenus,

Considérant qu'un prêt relais pourra être contracté pour attendre les aides,

Considérant qu'un emprunt sera inscrit au budget 2016 en complément des financements,

Le conseil municipal est invité à prendre sa décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve l'Avant Projet Définitif tel qu'annexé à la présente délibération pour un montant de travaux de 189 265 € HT soit 227118 € TTC
- autorise M le maire à signer cet Avant Projet Définitif et tous les documents associés pour engagement de l'opération.
- Donne mandat à M le maire pour solliciter les financements tels qu'énoncés ci-dessus.
- Dit que l'opération sera inscrite au budget 2016.

RÉALISATION D'UN EMPRUNT

Considérant la décision d'acquisition du site Terrena en date du 8 juin 2015 pour 115 000 € hors frais, acquisition qui devrait être signée le mois prochain,

Considérant le besoin de financement inscrit au budget 2015 à hauteur de 100 000 €,

Considérant les propositions reçues des deux banques locales suivantes :

A savoir dans les deux cas pour 100 000 € sur 15 ans en taux fixe

Il est proposé de retenir le CREDIT MUTUEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et une abstention décide :

- De retenir le CREDIT MUTUEL pour un prêt de 100 000€ selon les caractéristiques énoncées ci-dessus.
- De donner mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à cet emprunt.

	Echéance trimestrielle / €	Taux %	Frais de dossier	Montant à rembourser
CREDIT MUTUEL :	1919	1,9	150	115 312,36
CREDIT AGRICOLE	1996,67	2,45	200	119 996,93

DEMANDE D'ACQUISITION DE PORTION DE TERRAIN CHEMIN RURAL N°28 À LA JUMELAIS

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De l'aliénation de cette portion de chemin du domaine privé de la commune.
- D'accepter la vente de cette portion de chemin prioritairement aux pétitionnaires et riverains : Monsieur et Madame GEORGET Alain à 2 € le m² goudronné.
- Que les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge du pétitionnaire
- De donner mandat à M le Maire pour signer l'acte de mutation

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2015

SCHÉMA DE MUTUALISATION 2015-2020

Dans la continuité du bilan d'activité 2014, M DUSAUTOIS présente pour avis du conseil, le schéma 2015-2020 de mutualisation de la CCC et des 19 communes membres :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit à son article 74 que les présidents des EPCI, doivent transmettre pour avis, un schéma de mutualisation aux conseils municipaux des communes membres pour début octobre 2015.

Ce document devra, dans un second temps, après avoir recueilli l'avis de l'ensemble des communes, être approuvé par le Conseil Communautaire avant fin décembre 2015.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Afin de réaliser ce schéma, au plus près de la réalité et des propositions des communes, un groupe de travail « mutualisation » composé de secrétaires de mairie et d'élus mis en place de puis plus d'un an, a réalisé un document de synthèse dont la projection a été effectuée sur 5 ans.

Ce document est une feuille de route indicative qui pourra évoluer.

Présenté en 3 axes : Etat des lieux/Analyse/Plan d'action, il réunit les prestations de services déjà existantes entre les collectivités et celles qui seront appelées à se développer : services communs, service conseils, formations mutualisées, groupement de commandes et réalisations d'investissements conjoints.

Le plan d'action élaboré à partir du diagnostic, des attentes, faiblesses, opportunités et menaces formulées par les techniciens et élus des communes, s'attache à décliner de façon pluriannuelle des mutualisations dont la forme et l'ampleur peuvent être évolutives. Contrairement aux situations de transferts de compétences décidés par l'intercommunalité et ses communes (compétence piscine) ou encore ceux décidés par l'Etat (assainissement, GEMAPI), chaque commune conserve toute latitude pour intégrer ou non, au moment où elle le souhaite, les dispositifs programmés dans ce plan d'action. Par ailleurs, ce schéma prévoit de répartir le portage des actions entre l'administration intercommunale et celle des communes, dans le respect des capacités et des souhaits de chacune d'elles.

Après avoir entendu cet exposé, l'assemblée émet un avis favorable, par 11 voix pour et une abstention.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE.

Par courrier arrivé en mairie le 12 octobre, le Préfet rappelle que chaque département doit se doter, avant le 31 mars 2016 selon un calendrier fixé par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), d'un nouveau schéma de la coopération intercommunale.

Les réflexions initiées depuis juin 2014 au sein de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) se sont poursuivies par groupes d'études géographiques et ont abouti à la présentation du projet de schéma à la CDCI le 5 octobre dernier.

Les assemblées disposent de 2 mois pour approuver ou exprimer, le cas échéant, des propositions alternatives, conformes aux objectifs de la loi.

Compte tenu de ce délai, M le maire propose de repousser ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, le 7 décembre.

Il invite les élus à consulter le projet sur :

www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Relations-avec-les-collectivites-territoriales/Intercommunalite/Schema-departemental

PROPOSITION DE CONVENTION WKN-FRANCE POUR UN PROJET ÉOLIEN

Dans la continuité de l'autorisation délivrée à WKN-France pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet éolien sur le territoire de la commune, le 25 novembre 2014,

Mr le maire expose une demande de WKN-France sur le principe d'une convention de concession d'usage pour les chemins ruraux et d'exploitations qui pourraient être utilisés pour le projet.

Cette convention ne serait signée qu'avant la construction du parc et définirait les indemnités compensatrices à verser par WKN France à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de donner son accord de principe à WKN France dans le cadre du projet d'implantation de 3 éoliennes au sud de la D2, en limite du Petit-Auverné,
 - 1) pour utiliser et surplomber avec les pâles des éoliennes les Chemins Ruraux
 - n°3 « dit de la Coutancière »,
 - dit « de la Bodelinière à la D2 » et
 - le Chemin d'exploitation « dit entre les chemins ruraux n°3 et de la Bodelinière » ainsi que
 - la parcelle ZE 6.
 - 2) pour procéder à l'enfouissement d'un réseau souterrain sur ces dits terrains.
 - dit que l'utilisation, le surplomb et l'enfouissement du réseau feront l'objet d'une concession d'usage entre la commune du GRAND-AUVERNE et la société d'exploitation du parc éolien avant la construction du parc éolien.
 - autorise la société WKN France à présenter tout dossier administratif nécessaire à la réalisation du projet éolien.

Principales délibérations du Conseil Municipal

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2016.

Conformément à la convention établie avec VEOLIA, la commune est invitée à faire connaître la revalorisation des redevances assainissement qui seront recouvrées par cette société au profit de la collectivité en 2016.

Après avoir rappelé le fonctionnement du service « en régie » sur la commune du Grand Auverné et expliqué les fonctionnements « en affermage » sur beaucoup de communes voisines, dans lesquelles la redevance est plus élevée mais pour une meilleure capacité à renouveler les installations.

Il a été rappelé la nécessité de travaux sur les réseaux et la station d'assainissement et l'étude « Dossier loi sur l'eau » à financer avant les travaux de curage. Ainsi, il est proposé une revalorisation de la redevance comme suit :

Redevance assainissement	€/2015	€/2016
Prix au m3 eau consommée	1,60	1,65
Part abonnement fixe	35,00	35,00
Forfait rejet eaux usées pour les utilisateurs déjà abonnés à l'eau potable*	62,00	62,00
Forfait rejet eaux usées pour les autres utilisateurs **	97,00	97,00

*Ce forfait rejet eaux usées correspond à une consommation de 40m3 à 1,55€ (tarif 2013),

**rejet eaux usées majoré de la part abonnement fixe de 35,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour et une abstention :

- D'adopter les redevances 2016 tel que prévu au tableau ci-dessus.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2015

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE PROJET ÉOLIEN VSB

Dans la continuité de l'autorisation délivrée à VSB pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet éolien sur le territoire de la commune, le 12 mai 2014, la société présente à l'assemblée son compte rendu sur la phase faisabilité du projet qui vient de s'achever.

Après s'être informée sur la procédure à suivre : 12 à 18 mois de durée prévisionnelle d'instruction du dossier d'autorisation unique qui va être déposé par VSB, des caractéristiques techniques des 4 éoliennes prévues par l'étude, l'assemblée a pu prendre connaissance

- des articles de la « convention d'utilisation du domaine public » proposée par la société EOLIENNE DU GRAND AUVERNE filiale de VSB énergies nouvelles à savoir : les parties du domaine public concerné, la phase chantier (exploitation et maintenance), l'utilisation de la voirie communale, les redevances qui seront perçues par la commune durant toute la période d'exploitation, les responsabilités. Cette convention est une pièce du dossier d'autorisation unique qui doit être déposé en préfecture par la société, pour instruction et autorisation du projet.
- de la demande d'« avis sur le démantèlement du parc éolien en fin de vie », également nécessaire au dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver la convention d'occupation du domaine public pour le projet éolien VSB, tel que présenté.
- Donne un avis favorable sur le démantèlement du parc éolien en fin de vie, sous réserve de la validation de conformité du dossier par les services de la Préfecture.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ces documents, dont un exemplaire de chaque demeurera annexé à la présente délibération.

Principales délibérations du Conseil Municipal

COMMUNES NOUVELLES

Abordé en fin de réunion de conseil municipal dès le 27 avril 2015 le sujet des communes nouvelles à déjà fait l'objet d'un début de réflexion :

- à cette date avec la lecture d'un document de présentation proposé par l'AMF sur les communes nouvelles « *pour débattre ultérieurement du sujet* »,
- lors de la réunion du 15 septembre dernier avec l'objectif que chaque commission communale se réunisse à ce sujet.

Pour rappel, M le maire donne lecture du compte rendu des différentes rencontres entre les maires (et parfois les adjoints) des communes de Moisdon-la-Rivière, la Meilleraye-de-Bretagne, Grand-Auverné et Petit-Auvénié depuis le 14 avril 2015 sur le projet de commune nouvelle pouvant regrouper les 4 entités.

Il précise que Madame la Sous Préfète ainsi que Mr Aubry de la DGFIP ont été associés à la 5^{ème} réunion le 22 septembre 2015.

Lors de la dernière réunion entre les maires et adjoints, le 14 octobre 2015 :

- après discussion autour des projets de chaque équipe municipale suite aux élections de 2014, il est décidé de fixer comme objectif la date du 1^{er} janvier 2018 pour la création de la commune nouvelle,
- Il est proposé que chaque conseil se prononce avant la fin de l'année 2015 pour ou contre le projet, avant de commencer à construire une charte d'engagement entre les communes fondatrices pour définir les grandes orientations de la commune nouvelle : école, mairie accueil du public, services techniques ...etc. Sachant qu'il apparait pertinent d'être accompagné dans cette réflexion par un bureau d'études et que celui-ci pourrait être recruté au niveau de la Communauté de Communes du Castelbriantais.

M le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour ou contre la continuité de la réflexion de commune nouvelle avec Moisdon-la-Rivière, la Meilleraye-de-Bretagne et le Petit-Auvénié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par vote à bulletin secrets, à l'unanimité, la poursuite de la réflexion de commune nouvelle avec Moisdon-la-Rivière, la Meilleraye-de-Bretagne et le Petit-Auvénié.

BAIL COMMERCE BOULANGERIE-ÉPICERIE 18 GRANDE RUE

M le Maire explique que dans le cadre du recrutement en cours pour le porteur de projet du futur commerce, il convient de décider du montant des loyers, qui seront consentis par la commune.

Sachant que l'immeuble mis à disposition du candidat disposera d'un logement au dessus du local commercial,

Considérant que le contrat liant la collectivité avec le futur porteur de projet du commerce sera un acte notarié pour la location-gérance,

Afin de ne pas retarder le recrutement, l'assemblée est invitée à confirmer les montants qui ont été estimés pour ces locations, au vu des surfaces mises à disposition et des pratiques locales :

- 450 € pour le logement : 79,50m² (séjour/cuisine, 3 chambre, salle de bain, placard CE, WC, couloir et une terrasse extérieure)
- 600 € pour le commerce : 184,05m² (espace vente, bureau, service, placard, vestiaire/sanitaire, placard CE, fournil, préparation pâtisserie, stockage, chambre froide, local technique, silo, réserve).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et une abstention, dit :

- Que les montants de loyer seront respectivement de 450 et 600 € comme présenté ci-dessus.
- Que la rédaction des documents liant la collectivité avec le futur porteur de projet sera confiée à Me HUNault notaire à Châteaubriant.

ASSURANCES

M le Maire communique les offres économiquement les plus avantageuses reçues suite à la mise en concurrence relative à l'étude du poste assurance de la commune :

Principales délibérations du Conseil Municipal

description	Titulaire	Montant annuel €	options
Lot 1 Dommage aux biens	Groupama	1985,37	Franchise générale 300 €
Lot 2 Responsabilité Civile	SMACL	1670,42	
Lot 3 Protection juridique	SMACL	419,91	
Lot 4 Véhicules à moteur	Breteuil/la Parisienne	1087,08	Collaborateurs en mission et bris de machine inclus. Franchise 250 €
Lot 5 Risques statutaires	GROUPAMA/CIGAC	6555,29	Charges patronales incluses, franchise 20 jours
	TOTAL	11 718,07	

Le bien TERRENA devra être ajouté au lot 1 dommage aux biens, son acquisition étant postérieure au lancement du marché.

Considérant que ces contrats doivent prendre effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 3 ans avec faculté de résiliation à chaque échéance annuelle suivant un préavis fixé à 4 mois.

M le maire invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- Que les assurances seront confiées à partir du 1^{er} janvier 2016 aux titulaires tels qu'énoncés ci-dessus.
- Donne mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatif à ces engagements.

DROIT DE PASSAGE DE L'IMMEUBLE 4 GRANDE RUE

M. le Maire demande à l'assemblée de délibérer pour ou contre l'abandon de ce droit de passage sans contrepartie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 2 abstentions :

- De céder le droit de passage attaché à l'immeuble 4 Grande Rue cadastré A1113 et A587, servitude précédemment supportée par M DELAUNAY Patrick propriétaire actuel de la parcelle A 586.

DERNIÈRES DÉCISIONS : projecteur terrain de football

Eclairage du terrain de football : signature de 2 devis complémentaires avec la société COFELY INEO de la Chapelle sur Erdre pour :

- 1) recherche de panne sur un projecteur pour 288,90 € TTC et
- 2) dépannage du projecteur et fourniture ballast pour 704,14 € TTC



Pour les raisons évoquées dans notre bulletin municipal de juillet 2015, en particulier les plus de 36 000 communes françaises représentant plus de 40 % des communes des 28 pays de la Communauté Européenne, l'État incite fortement les collectivités territoriales à se regrouper, en diminuant fortement les dotations de fonctionnement versées. Voici en cette fin d'année un point sur notre réflexion.

La baisse des dotations : Impacts budgétaires subis par nos communes

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de l'état vient abonder nos budgets de fonctionnement. Les recettes dégagées et reversées au budget d'investissement nous permettent d'avoir des capacités propres d'investissement. La diminution de la DGF affecte de manière importante les capacités d'investissement de nos communes.

En plus de la baisse des dotations de fonctionnement, l'état diminue aussi les subventions apportées aux projets des communes dans leurs recettes d'investissements. Aussi, nos projets sont-ils de moins en moins subventionnés.

Les autres désengagements de l'état

Parallèlement aux baisses des dotations, l'État se désengage des missions de services apportées depuis longtemps par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) aux communes : la gestion du droit des sols (ADS) avec les permis de construire et les missions ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d' Aménagement du Territoire) où les agents de la DDTM assuraient le rôle de maître d'œuvre pour des travaux de voirie dans de nombreuses petites communes.

Les réponses apportées aujourd'hui par la Comcom et les communes

Pour instruire le droit des sols et les permis de construire et se substituer au service de la DDTM qui exerçait cette mission, un service commun, l'ADS, a été créé par les 19 communes. 3 personnes ont ainsi été recrutées par la Comcom et sont maintenant à la charge de nos collectivités sans compensation financière.

Avec l'aide de la Comcom pour l'organisation générale, les communes ont recruté du personnel pour mettre en place les TAP issue de la réforme des rythmes scolaires et en assurent la charge, avec une aide de l'état pour la 1^{ère} année.

A partir de 2018, et conformément à la loi d'organisation territoriale de la République du 7 août 2015, la communauté de communes va récupérer la compétence pour l'eau potable et l'assainissement qui était auparavant exercée par les communes.

Le projet de mutualisation de la Comcom a permis la mise en place de dispositifs organisant les prêts de matériel, les outils pour optimiser les achats, une assistance juridique.

Les autres réponses possibles : Communes nouvelles

En 2010, l'État a fait voter une loi sur la réforme des collectivités territoriales. L'article 21 de cette loi décrit le statut de commune nouvelle, dispositif destiné à permettre aux communes de se regrouper pour mutualiser et rationaliser les ressources et leurs moyens, et optimiser les dépenses et les investissements.

Le regroupement des communes en une commune nouvelle permet :

- d'avoir moins de baisse de dotations
- avec le projet de mutualisation de la Comcom d'exercer les missions ATESAT auparavant exercées par la DDTM
- de répondre aux souhaits de la population et apporter de meilleurs services sur le terrain (permanence d'ouverture, permanence des services techniques ...)
- de rationaliser les investissements en mettant en commun les projets
- de rationaliser les coûts en améliorant les performances de nos consultations (meilleurs prix pour l'entretien de la voirie, des bâtiments communaux, la gestion de nos stations d'épurations, les assurances ...)

Avec qui nous regrouper ?

La logique des communes nouvelles est de regrouper des communes voisines.

Il se trouve qu'aujourd'hui les communes de Grand-Auverné, la Meilleraye-de-Bretagne, Moisdon-la-Rivière et Petit-Auverné forment un bassin de vie autour des Médecins, des Clubs de sports, du site de la forge, des pompiers, des écoles, des banques, de la poste, etc ...

Le profil social de nos communes est aussi relativement similaire avec une agriculture « dynamique » et beaucoup de jeunes agriculteurs, un tissu artisanal assez dense et peu d'industrie.

Sur les aspects budgétaires, nous avons aussi des niveaux d'endettement relativement comparables et des taux de taxes (TH, TF, TFNB) proches.

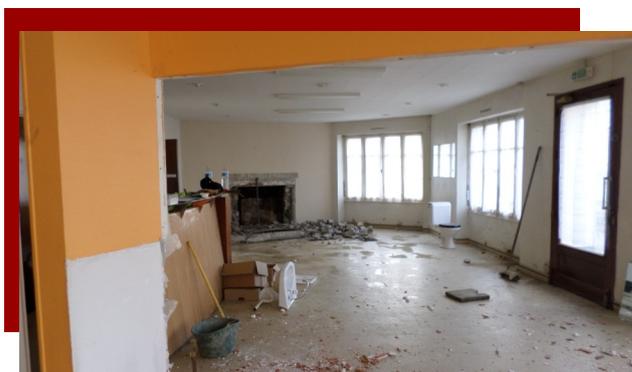
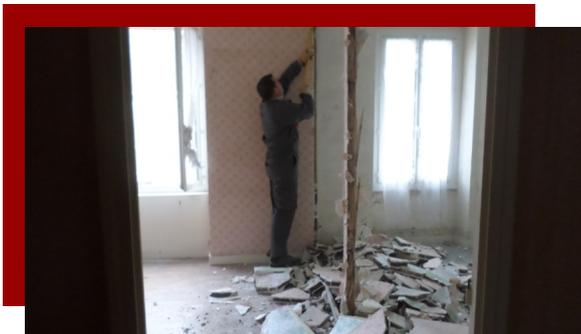
D'où notre démarche et notre réflexion

En élus responsables nous ne pouvons pas rester inactifs face à cette situation. Nous préférons avoir une démarche volontaire de rapprochement et avec les communes voisines plutôt que d'attendre et d'y être contraints par la réglementation ou le Préfet.

PROJETS EN COURS

BOULANGERIE / ÉPICERIE

Pour des raisons budgétaires, les cloisons ont été démolies par les services techniques et les élus.



Avancement du dossier :

Des contacts ont été établis avec des porteurs de projet.

Le permis de construire va être déposé début janvier pour pouvoir commencer les travaux par la suite.

MISE EN SÉCURITÉ DES ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION

Les travaux de mise en sécurité des entrées d'agglomération (RD 2 et RD 14) vont être réalisés au cours de l'année 2016.

PROJET RÉALISÉ

Site internet



Le nouveau site internet du Grand-Auverné est en ligne depuis le début de l'année.

Il a été créé par Christophe MARTIN de la société « Com par l'image » situé 5 Grande Rue au Grand-Auverné.

TARIFS « Locations salles et Matériels »

(délibération du 7 décembre 2015)

Manifestations	Prix aux habitants de la Commune et Moisdon la Rivière	Prix aux habitants hors Commune
Salle multifonctions		
<u>Du 1^{er} mai au 14 octobre</u>		
<i>Vin d'honneur, cocktail, assemblée générale, réunion :</i>		
<i>Matinée ou après-midi ou soirée</i>		
<i>grande salle et bar sans cuisine</i>	55 €	80 €
<i>grande salle et bar avec cuisine</i>	70 €	130 €
<i>petite salle et bar sans cuisine</i>	33 €	66 €
<i>petite salle et bar avec cuisine</i>	50 €	70 €
 <i>Buffet – repas- spectacle - divers :</i>		
<i>Journée</i>		
<i>Grande salle et bar avec cuisine</i>		
<i>1^{ère} journée</i>	150 €	250 €
<i>2^{ème} journée</i>	75 €	125 €
<i>Grande salle, bar avec cuisine et petite salle</i>		
<i>1^{ère} journée</i>	175 €	280 €
<i>2^{ème} journée</i>	85 €	140 €
<i>Petite salle et bar avec cuisine</i>		
<i>1^{ère} journée</i>	80 €	120 €
<i>2^{ème} journée</i>	40 €	60 €
 <u>Du 1^{er} janvier au 30 avril et du 15 octobre au 31 décembre</u>		
<i>Matinée ou après-midi ou soirée</i>		
<i>grande salle et bar sans cuisine</i>	72 €	97 €
<i>grande salle et bar avec cuisine</i>	87 €	147 €
<i>petite salle et bar sans cuisine</i>	50 €	83 €
<i>petite salle et bar avec cuisine</i>	67 €	87 €
 <i>Journée</i>		
<i>Grande salle et bar avec cuisine</i>		
<i>1^{ère} journée</i>	185 €	285 €
<i>2^{ème} journée</i>	100 €	150 €
<i>Grande salle, bar avec cuisine et petite salle</i>		
<i>1^{ère} journée</i>	210 €	315 €
<i>2^{ème} journée</i>	110 €	165 €
<i>Petite salle et bar avec cuisine</i>		
<i>1^{ère} journée</i>	110 €	150 €
<i>2^{ème} journée</i>	60 €	80 €



Focus sur les principales questions liées au SPANC...

Lors du dernier Conseil Communautaire, les élus ont décidé de modifier le règlement du Service Public d'Assainissement Non-Collectif. Ces améliorations concrétisent le travail mené par la Communauté de Communes, en cette année 2015, aux côtés des associations des usagers du SPANC.

Le contrôle périodique de bon fonctionnement est désormais valable 10 ans.

VRAI. En modifiant le règlement, les élus du Castelbriantais ont étendu la durée de validité du contrôle de 8 à 10 ans. Votre installation d'assainissement non collectif reste sous votre responsabilité.

C'est à vous de la **faire contrôler obligatoirement tous les 10 ans**. Si vous avez déjà réalisé votre contrôle, cette mesure vous concerne aussi : **la validité de votre contrôle est désormais étendue à deux années supplémentaires.**

Je peux prétendre à une aide financière si le contrôle conclut que mon système n'est pas aux normes.

VRAI. Le dispositif financier mis en place par la Communauté de Communes en 2014 est toujours applicable. Elle **continue ainsi à accorder 1 000 €** par dossier à chaque particulier qui réhabilite son installation. Cette aide,

soumise aux **conditions de ressources** fixées par l'Anah, peut être conjuguée à une aide complémentaire du Conseil Départemental. En effet, le Département s'est engagé à apporter à ces particuliers, via la Communauté de Communes, une subvention de 10% TTC du montant des travaux de mise en conformité (hors micro-station) dans la limite d'une fourchette comprise entre 3 000 et 15 000 €.

Les tarifs du contrôle de fonctionnement ont augmenté.

FAUX. Désormais, les contrôles sont **facturés en une seule fois sur la base de 46,56 € pour 10 ans** (au lieu de 8,83 € par an et pendant 8 ans). Lors de la visite, l'agent chargé du contrôle ne vous demandera aucun

règlement. La facturation vous parviendra ensuite par courrier. À titre de comparaison, notre Communauté de Communes applique des tarifs annuels moins onéreux que ceux appliqués par d'autres collectivités :

Communauté urbaine de Nantes : 40,08 € par an

ComCom de Nozay : 20 € par an en moyenne

Compa d'Anzenis : 16 € par an

ComCom du Castelbriantais : 46,56 € en une seule fois, soit 4,65 € par an.

À Soulvache, des particuliers bénéficient de tarifs préférentiels.

VRAI. L'eau que l'on consomme chaque jour provient de plusieurs points de prélèvement, mais la **majorité de cette eau potable est captée sur le site de Bonne Fontaine, à Soulvache.** Il est donc indis-

pensable que les installations situées dans le périmètre de cette zone de captage soient mis aux normes rapidement pour assurer la sécurité sanitaire de notre eau. C'est pourquoi, le Conseil Communautaire engage **une commande groupée** de réhabilitation des assainissements autonomes de ce secteur. L'achat groupé permettra à une douzaine de particuliers de bénéficier de réductions tarifaires pour réaliser leurs études de sols ainsi que des aides de l'Agence de l'Eau. Mais la volonté des élus est d'étendre au plus vite ce dispositif à d'autres villages du territoire.

Je dois vidanger mon installation : la Communauté de Communes propose un système d'entretien avantageux.

VRAI. Si vous devez vidanger votre assainissement, n'hésitez pas à contacter la Maison de l'Innovation ou à vous connecter sur www.cc-castelbriantais.fr car un service d'entretien à tarifs préférentiels est proposé. À titre informatif, le coût d'une vidange, via la Communauté de

Communes, oscille de 156 à 312 € en fonction du volume de votre installation. Ce dispositif, mis en place également par le levier de la commande groupée, n'est pas obligatoire. Vous êtes libres de faire appel à l'entreprise agréée de votre choix mais vous ne profitez pas des 10% de réduction.



Je me connecte sur www.cc-castelbriantais.fr pour profiter du service de vidange à tarifs réduits.



UNE CONSEILLÈRE SPANC
vous accueille sur rendez-vous
à la Maison de l'Innovation (route d'Issé)
à Châteaubriant

N°Vert 0 800 00 16 32

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

TRANSPORTS SCOLAIRES : CONSIGNES DE SECURITE OBLIGATOIRES POUR LES ELEVES INSCRITS AU SITC

GILET JAUNE

Les élèves inscrits au transport scolaire doivent être vêtus de leur gilet jaune du domicile à la montée dans le car et ce jusqu'à leur arrivée à l'établissement scolaire le matin et vice-versa le soir.

Cette obligation s'inscrit dans une politique de sécurité, menée par le Département de Loire Atlantique depuis 2009 : chaque année, des enfants sont victimes d'accidents de la route. **Le gilet jaune permet aux élèves d'être vus par les usagers de la route.**

Les élèves doivent porter leur gilet jaune en montant dans leur car, pendant le trajet, à la descente du car.

Pour les élèves scolarisés sur Châteaubriant, le gilet jaune devra être conservé dans les navettes, assurant leur transport entre la plateforme des cars et leur établissement scolaire, ainsi que sur la plateforme des cars.



#mochemaisvisible

Ton gilet, mets-le

Le port du gilet jaune est obligatoire dans les transports scolaires.

lila.loire-atlantique.fr

CEINTURE DE SECURITE

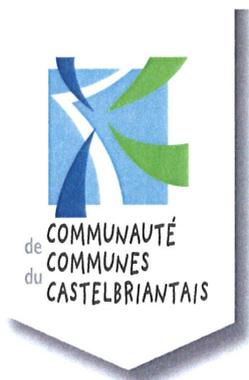
Depuis le 1er septembre 2015, tous les cars scolaires sont équipés de ceinture de sécurité. Les élèves doivent **OBLIGATOIREMENT** attacher leur ceinture pendant les trajets.

Les Gendarmes peuvent verbaliser les élèves pour le non-port de la ceinture d'une amende de 135 € à l'élève.

En cas de non-port du gilet jaune et/ou de la ceinture de sécurité, les élèves s'exposeront à l'envoi d'un avertissement pouvant aller jusqu'à une exclusion d'une semaine du transport scolaire.



SECURITE ROUTIERE
TOUS RESPONSABLES



Vous souhaitez ouvrir un commerce ?

Avec une enveloppe de 40 000 € adoptée au budget 2015, la Communauté de Communes entend accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches de reprise ou d'ouverture de commerces en centre-ville ou centre-bourg.

L'idée est simple :

permettre aux repreneurs et créateurs de profiter d'un loyer réduit pouvant aller jusqu'à 50%, pendant une période maximale de 3 ans. Comment en bénéficier ?

Mode d'emploi.

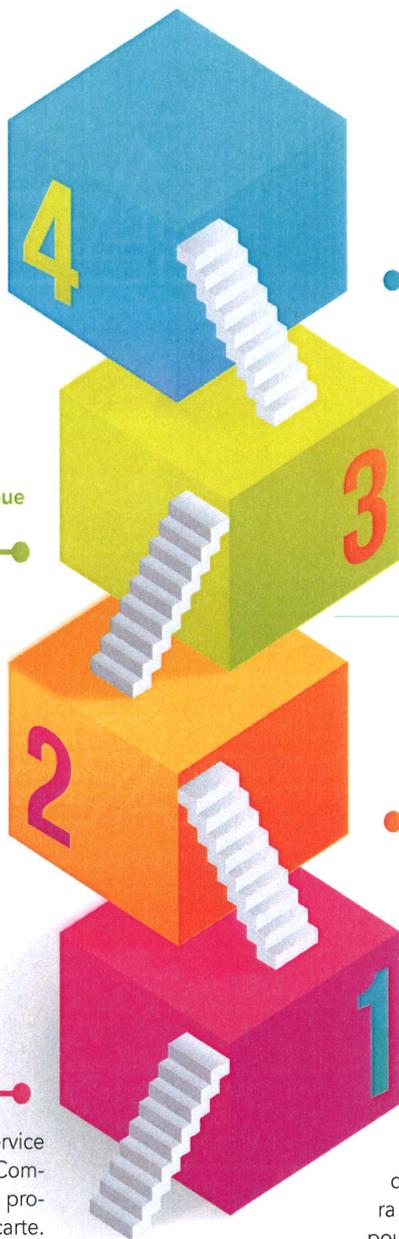
3 La Communauté de Communes me sous-loue un local à tarif réduit.

Si les experts estiment votre projet de reprise viable et pertinent, la Communauté de Communes procédera à la location de la surface commerciale directement auprès du propriétaire. Le bien immobilier vous sera ensuite sous-loué à un **tarif préférentiel pouvant atteindre 50% du coût du loyer.**

1 Je prends rendez-vous avec la Communauté de Communes.

Votre premier interlocuteur sera le service développement économique de la Communauté de Communes qui vous proposera un accompagnement à la carte.

Études de marché, conseils sur le financement, aides bancaires, informations juridiques, présentation des acteurs économiques locaux... ce **rendez-vous gratuit** vous permet de structurer votre projet en toute confidentialité.



J'ouvre mon commerce en centre-ville ou centre-bourg.

Le dispositif intercommunal a été conçu pour maintenir et développer les **commerces de proximité** sur le territoire. Il est donc dédié à tous les créateurs ou repreneurs d'activités commerciales s'installant au cœur des **19 communes**. Ce rabais sur le prix des locations pourra s'appliquer sur **une période maximale de 3 ans** offrant ainsi des conditions favorables aux porteurs de projets pour le lancement de leurs activités.

Je présente mon projet au comité d'agrément d'ILAN.

Une fois vos besoins identifiés. Vous devrez contacter l'association **Initiative Loire-Atlantique Nord** qui étudiera la **pertinence et la viabilité de votre projet**. Comme pour l'obtention d'un prêt à taux 0, vous présenterez oralement votre projet devant une commission composée d'avocats, d'experts comptables, de représentants de l'association.

Le service développement économique de la Communauté de Communes pourra si vous le souhaitez, vous accompagner pour monter votre dossier. **L'association ILAN rendra à la Communauté de Communes un avis sur votre projet de création ou de reprise.**

Contact : 02 40 44 61 44

Contact : 02 28 04 06 33

Sentiers – Site des Forges

Moisdon-la-Rivière / Grand-Auverné

La lande du Don

12 km
4h

Sentier Farinel

3,5 km
45min

Sentier du Prince

2 km
30min

Sentier interdit pendant la période de chasse



Découvrir le sentier

La lande du Don (en dehors de la période de chasse).

Départ : Site des Forges (10 km) ou place de l'église au Grand-Auverné (12 km). Sentier remarquable et reconnu à l'échelle départementale. Sur les rives du Don, ce sentier creuse son lit au pied de vastes plateaux schisteux. Nous sommes en présence des dernières landes du département... Attention sentier avec passages étroits et escarpés, nécessité d'être bien chaussé !

Sentier Farinel - La Gagnerie

(ouvert toute l'année). Départ : Parking à côté des terrains de Foot à Moisdon-la-Rivière. Sentier permettant de rejoindre le site des Forges en longeant le Don, où vous apprécierez la douce tranquillité tout au long du cheminement.

Sentier du Prince (ouvert toute l'année).

Départ : Site des Forges. Petit sentier vallonné praticable aussi par les enfants, sous la responsabilité d'un adulte, à condition d'être bien chaussés !

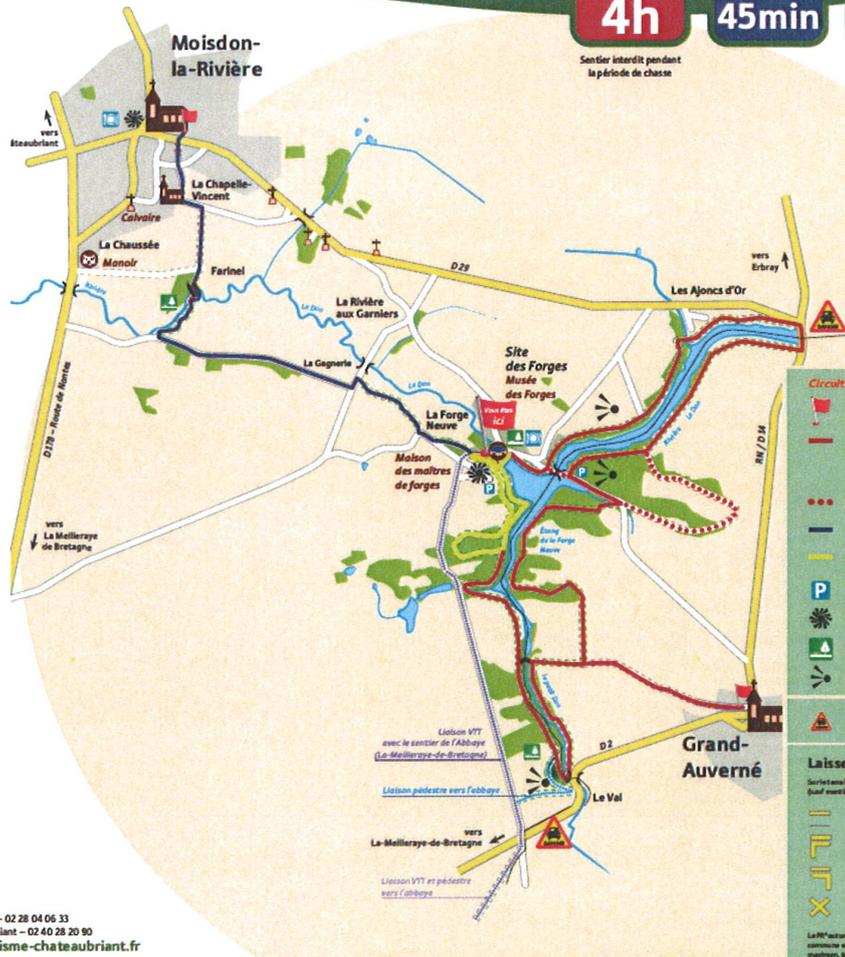
Recommandations aux randonneurs

Ces sentiers de randonnée sont nés de la volonté partagée par les communes, les associations, les bénévoles et les propriétaires privés, de préserver les chemins creux, de protéger la faune et la flore et de restaurer et mettre en valeur le patrimoine local. Dans une logique de territoire et pour développer un réseau de chemins suffisamment dense et de qualité, la Communauté de Communes du Castelbriantais se charge de conduire la mise en place et l'entretien des sentiers. Nous espérons que vous apprécierez durant votre randonnée, les efforts et le partenariat déployé par tous les acteurs pour préserver nos espaces ruraux et permettre ainsi à chacun de se ressourcer et d'en apprécier les bienfaits. Lors de votre balade, merci de respecter les lieux et l'environnement qui vous entourent... et de rester sur le sentier balisé.



Contacts utiles

Mairie de Moisdon-la-Rivière – 02 40 07 61 07
Mairie du Grand-Auverné – 02 40 07 52 12
AAPMA La Brème du Don – 02 40 87 06 91
Communauté de communes du Castelbriantais – 02 28 04 06 33
Office du Tourisme Intercommunal – Châteaubriant – 02 40 28 20 90
Retrouvez tous les sentiers sur www.tourisme-chateaubriant.fr



Circuit de randonnée

- Vous êtes ici / Départs
- Sentier de La Lande du Don (Sentier interdit pendant la période de chasse (de 10 septembre au 1^{er} novembre))
- Variante du sentier
- Sentier Farinel / La Gagnerie
- Sentier du Prince
- Parking
- Site touristique Patrimoine
- Aire de pique-nique
- Point de vue
- Route dangereuse. Merci de tenir la main de vos enfants !
- Laissez-vous guider... (Sur les sentiers, les circuits sont balisés en jaune. Quel moyen de transport ?) Cas de déviation
- Continuité du sentier
- Tourner à droite
- Tourner à gauche
- Mauvaise direction



Le Plan départemental de randonnée (PDR) élaboré par le Comité général de Loire-Atlantique avec l'appui du Comité départemental du tourisme, garantit la qualité des sentiers que vous empruntez dans le département. La création, l'aménagement et l'entretien de ces chemins bénéficient du soutien financier du Conseil général. Merci de respecter ce patrimoine naturel et fragile.



Le Département soutient les Randonnées pour tous



Jusqu'au 28 mars 2016

Service de Collecte & Traitement des Ordures Ménagères

	CHATEAUBRIANT	SOUDAN	PETIT AUVERNE	ROUGE
Lundi	14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h
Mardi	14h - 17h			
Mercredi	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
Jeudi	14h - 17h			
Vendredi	14h - 17h		14h - 17h	
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h

REPAS DES AINÉS

Le 10 octobre 2015, la Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont offert le repas traditionnel, servi par le restaurant « La Pile d'Assiettes » de Issé, aux aînés de la commune. Cette année, Claude CHAPRON, Daniëlle TEXIER et Lucienne FRASLIN ont été accueillis parmi les aînés. Durant tout l'après-midi, les aînés ont pu participer à un loto.

« Nous avons eu une pensée pour toutes les personnes qui n'ont pas pu venir au repas et pour ceux qui nous ont quittés cette année. »



Source ouest france

SAINTE-BARBE DES POMPIERS

Les sapeurs pompiers de Moisdon-la-Rivière ont fêté leur Sainte-Barbe au Grand-Auverné le 12 décembre 2015.

Devant la mairie a eu lieu la revue du matériel et du personnel puis la remise de médailles et promotions.

Ensuite, en cortège, les soldats du feu, précédés par la fanfare « L'Espérance » de Soudan, ont traversé le bourg vers le monument aux morts pour y déposer une gerbe.

À l'issue de cette cérémonie, des discours ont été prononcés à la salle multifonctions.



Le verre de l'amitié a ensuite été offert par la municipalité.

Merci à tous nos pompiers pour le temps qu'ils consacrent à secourir partout où on les appelle et ce à n'importe quel moment du jour ou de la nuit.

CANTINE MUNICIPALE



Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la cantine, les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site internet de la commune ou au secrétariat de la mairie.

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année scolaire.

Les menus sont également consultables sur le site internet de la commune.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



Bonne et heureuse année



B
R
I
C
O
L
A
G
E

D
E
S
S
I
N

D
A
N
S
E



J
E
U
X

C
O
N
S
T
R
U
C
T
I
O
N



2016



RAPPEL AUX ASSOCIATIONS

Il est rappelé à toutes les associations qui souhaitent faire des photocopies d'affiches, de tracts ... qu'elles doivent fournir le papier et que les copies sont imprimées en noir.

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC)

L'association UNC de Grand Auverné créée en 1971 accueille l'ensemble des combattants des conflits armés, les veuves d'anciens combattants, les épouses conjointes ainsi que les membres sympathisants.

L'association tient son assemblée générale le 29/01/2015 avec l'ensemble de ses adhérents :

- 14 anciens combattants d'AFN
- 10 veuves d'anciens combattants
- 7 conjointes membres sympathisants

Elle est présidée par Monsieur Honoré Gouesdeux.

Elle participe avec la municipalité à la commémoration du 8 Mai 2015 avec un dépôt de gerbe au monument aux morts.

Le 17 Octobre 2015 en association avec les Aînés Ruraux, elle organise la journée « Couscous ou langue de bœuf ». Cette vente de ticket va permettre la remise de 304 € à l'AFM Téléthon.

Le 11 Novembre 2015 avec la municipalité, l'association UNC, les enfants des écoles et la présence des Alvernes, Monsieur le Maire et le Président de l'UNC déposent une gerbe de fleurs au monument aux morts puis les enfants chantent la Marseillaise.



A l'issue de la cérémonie au monument aux morts, Monsieur le Maire remet à Monsieur Hubert Rochereau le diplôme d'honneur de porte-drapeau avec insigne.



*décorés avec Monsieur le Maire et
Monsieur Pierre Briant*

A la salle multifonctions, avant de prendre le verre de l'amitié offert par la municipalité Monsieur Pierre Briant décore Monsieur Honoré Gouesdeux président de l'association UNC de la médaille Argent du Mérite UNC.

Le 5 Décembre 2015 une délégation de l'association participe à la journée du souvenir des combattants d'Afrique du Nord à Châteaubriant.

L'ARDOISE DU GRAND BOURG

Cette année encore, la fête de Noël organisée conjointement par l'AJA (les jeunes Alvernes) et l'Ardoise du Grand Bourg, fut un réel succès.



Dans la bonne humeur et en musique, nous nous sommes retrouvés le dimanche 20 décembre, à partir de 14H30, dans la salle polyvalente avec un goûter gratuit pour les enfants, du vin chaud pour les grands, des gaufres et des crêpes pour les gourmands.



Les musiciens ont animé la fête avec beaucoup de talent et d'entrain. A noter, que Lola a porté pour cette occasion sa plus belle tenue de mère Noël, ce qui, sur scène, fut du plus bel effet.

Un grand merci à Laurent Julienne qui, comme à son habitude, a assuré la technique avec brio.



ASSOCIATION DES JEUNES ALVERNES

L'Association des Jeunes Alvernes (A.J.A.) a été créée, il y a un an. Elle est composée d'une dizaine de membres âgés de 15 à 20 ans.

Le but de cette association est de réunir les jeunes de la commune autour d'un projet commun ainsi que de la dynamiser.

Lors de cette première année, nous avons réalisé quelques manifestations telles qu'une vente de pizzas au mois d'avril, et une rencontre avec les aînés de la commune au mois d'octobre. Nous avons aussi participé à des événements, comme le marché de Noël et le marché du printemps organisés par l'association « L'ardoise du Grand-Bourg ».

Si vous avez entre 15 et 20 ans, que vous habitez le Grand-Auverné et que vous voulez participer à la vie associative, vous pouvez nous contacter aux numéros suivants :

Flavie LECOQCQ, présidente
06 49 46 29 05

Gabin CROSSOUARD, vice-président
06 06 77 89 79



Source ouest france

COMITÉ DE LOISIRS ALVERNES L'ART FLORAL

Les cours d'art floral ont repris le mercredi 7 octobre . Les cours ont lieu à 14h30 ou 19h30 le mercredi une fois par mois.

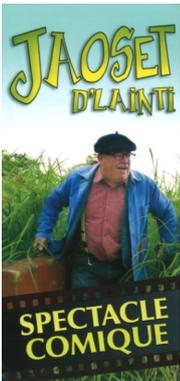
Venez nous rejoindre pour réaliser des compositions originales en fonction des saisons et des fêtes.

Pour tous renseignements - tél : 02 28 04 08 13 ou 02 40 07 53 13

Composition du bureau

Présidente : CADOREL Andrée
Trésorière : BRAUD Anne
Secrétaire : VÊTU Thérèse
Membres : QUÉNÉA Jacqueline
GEORGET Marlène
LEMERLE Chantal
CHATAIGNER Marie-Odile





LA CHASSE ALVERNE

La société de Chasse Alverne organise un spectacle comique

Le samedi 27 février 2016 à 20h30
À la salle multifonctions - GRAND-AUVERNÉ

Réservation au 02 40 07 54 23

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

Encore une année qui se termine. Tous les membres du bureau et moi-même venons vous offrir tous nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année qui arrive.

L'association continue son activité avec sérénité.

Le nombre de donneurs se maintient d'une année sur l'autre.

Les chiffres vous seront fournis lors de l'assemblée générale qui se déroulera dans le courant du mois de février au Grand-Auverné.

Je tiens à remercier les gens qui achètent les billets de tombola. La vente de ces billets nous permet de faire une petite rentrée d'argent pour nos frais de fonctionnement, ce qui va nous permettre de ne pas demander de subventions aux municipalités en 2016. Le 1er lot (un voyage d'une valeur de 1 000 €) en 2015 a été remporté par un couple de Moisdon-la-Rivière. Faites bon accueil à nos vendeurs !

Mais le plus important, c'est de venir donner votre sang lors des collectes organisées dans les communes de Moisdon-la-Rivière, Grand-Auverné, Louisfert, Issé et la Meilleraye-de-Bretagne.

Et encore bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président,
Alain GEORGET

COLLECTES 2016

de 15h30 à 19h00

Moisdon-la-Rivière	Salle Polyvalente	Mardi 19 janvier
Grand-Auverné	Salle Multifonctions	Vendredi 25 mars
Louisfert	La Grange aux Poètes	Mardi 24 mai
Issé	Salle « Le Bosquet »	Mardi 19 juillet
Moisdon-la-Rivière	Salle Polyvalente	Mardi 2 août
Issé	Salle « Le Bosquet »	Mardi 11 octobre
La Meilleraye-de-Bretagne	Salle Polyvalente	Mercredi 14 décembre

GYMNASTIQUE FÉMININE

SAISON 2014-2015



Nous sommes une vingtaine d'adhérentes à l'ADGE (club de gymnastique), en espérant être toujours plus nombreuses.

« VENEZ-NOUS REJOINDRE »

Les séances ont repris le lundi de 15h00 à 16h00 à la salle multifonctions. Elles sont encadrées par Mélina.

Chacune de nous va à son rythme et bien sûr en musique.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au 02 40 55 58 19 ou 02 40 07 53 13

PÉTANQUE LOISIRS ALVERNE

Les deux concours organisés, le 18 mai et le 12 octobre 2015, regroupaient 48 et 42 équipes.

La saison 2016 redémarre avec un nouvel équipement. Nous espérons avoir de nouveaux adhérents. Ils seront les bienvenus parmi nous.

Le concours du 26 septembre 2015 nous a permis de récolter 191.20 €. La totalité de cette somme sera remise au téléthon.

L'équipe Pétanque Loisirs Alverne vous présente leurs vœux pour l'année 2016.



UNION SPORTIVE ALVERNE

Après avoir soldé la saison 2014-2015 par les 70 ans du club, qui rappelons-le, fut une réelle réussite, nous voilà au tiers de l'année 2015-2016.

L'effectif est resté stable : 80 licenciés, joueurs, dirigeants avec 2 équipes seniors et nos équipes jeunes dans chaque catégorie d'âge avec E.D.D.M.M.

Après un début de saison difficile pour cause de blessures, manque de condition... Les résultats positifs se mettent en place, ce qui entraîne une meilleure ambiance, sérieux, convivialité dans et autour des équipes.

Pour nos équipes jeunes, les résultats aussi arrivent après les différents changements de catégories, ce qui n'est pas toujours facile à gérer. Pour cela, merci aux dirigeants, parents, accompagnants qui suivent nos équipes jeunes, sans eux les enfants ne pourraient pas jouer.

Notre club est toujours ouvert aux personnes intéressées pour entraîner, diriger, accompagner les équipes, n'hésitez pas à nous contacter tout comme pour inscrire de nouveaux joueurs. Nous sommes également à la recherche de personnes pour passer l'examen d'arbitre, ceci à partir de l'âge de 13 ans.

En ce début de première saison en U 10, sur les deux premières phases, c'est-à-dire 18 matchs, nous avons remporté 16 matchs et perdu 2. Nous pouvons qu'être satisfait de leurs performances.

Nous remercions nos deux sponsors, Benjamin THOMAS et Arnaud FEUVRIE. Nous remercions également tous les parents qui s'investissent pour cette jeune équipe.

Bonne et heureuse année 2016

CONTACTS

MONDOUET Jean-Marc

06 87 05 00 14

Jean-marc.mondouet@orange.fr

LECOCQ Anita

06 89 03 23 72

us.grand-auverne@laposte.net



Équipe U 10

De gauche à droite

Debout : BODIER Marin - MICHEL Célestin - CROSSOUARD Lucien - VETU Timéo - BERTIN Mathéo

Accroupis : FRASLIN Léo - Medhi - BLAIS Thibaut - DAVID Mathéo

Dirigeant : BODIER Yves-Armel

RELAIS D'ACCUEIL PROXIMITÉ

« Le RAP, ses bénévoles et ses salariés, ont repris, dans un esprit de convivialité et avec dynamisme, leurs activités et services en septembre. Situé sur la commune du Petit Auverné - au cœur des anciens cantons de Moisdon-la rivière et St Julien de Vouvantes (10 communes) - c'est un lieu d'accueil, d'écoute, de conseil et de rencontre pour les habitants des communes concernées. Les salariées et bénévoles de l'association vous accueillent pour échanger, vous orienter et répondre à vos préoccupations du quotidien.

Pour la saison 2015-2016, les ateliers se poursuivent avec quelques nouveautés :

- un atelier cuisine supplémentaire « de réception » proposée par Georgette RETIF, en complément de la cuisine gastronomique de Gérard Ameline, et l'atelier plus familial - de Marie-Madeleine CADOT et Maryvonne BOMPOL.
- A chaque vacance, Charlotte propose de retrouver parents et enfants pour cuisiner ensemble et découvrir les goûts et les couleurs des produits frais et de saison autour d'un repas équilibré.
- la sophrologie se poursuit sous la forme de cours hebdomadaires avec notre professeur diplômée Geneviève Glémin. La sophrologie permet de retrouver une harmonie entre le corps et l'esprit. Elle ne demande pas d'aptitude physique particulière et s'adapte aux possibilités de chacun.

Le RAP poursuit son service de Transport Solidaire - pour lequel il recherche toujours des bénévoles (particulièrement sur la Chapelle-Glain et St Julien de Vouvantes).

En complément, il est proposé de valoriser le covoiturage entre habitants du territoire. Pour faciliter ces contacts, le RAP s'associe au site de covoiturage du département (lien du site : <http://covoiturage.loire-atlantique.fr>) en proposant une communauté de covoiturage « RAP » - à découvrir sur notre site internet.

Le RAP se veut au plus près de vous et vous sollicitera dans le courant de l'année pour mieux connaître vos attentes. Ce sera l'occasion de nous rencontrer et de mieux nous connaître.

Vous avez du temps, des savoirs-faire, vous souhaitez vous investir, proposer des idées, donner un coup de main, rencontrer de nouvelles personnes ? N'hésitez pas à franchir les portes du Relais Accueil Proximité.

Accueil et information au Petit Auverné du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h - le vendredi jusqu'à 16h. (uniquement le matin pendant les vacances scolaires). Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 02-40-55-59-32 ou par courriel à rap.relais-accueil-proximite@orange.fr



Relais Accueil Proximité
Manoir de la Renaudière 7, rue Sophie trébuchet 44670 Petit Auverné
Site Internet : [www. rap-relais-accueil-proximite@orange.fr](http://www.rap-relais-accueil-proximite@orange.fr)

OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS

Président :	GALIVEL Patrick, Moisdon la Rivière
Vice-Président :	MONDOUET Jean Marc, le Grand Auverné
Secrétaire :	RETHORE Muriel, la Meilleraye De Bretagne
Trésorier :	MARION Philippe, Issé
Membres :	BELAY Brigitte, Moisdon la Ricière
	BELAY Loïc, Moisdon La Rivière
	DOUSSET Frédéric, la Meilleraye de Bretagne
	CROSSOUARD David, Moisdon la Rivière
	DENARDI Géraldine, la Meilleraye de Bretagne
	GEORGET Marlène, le Grand Auverné
	GRIPPAY Guillaume, le Grand Auverné
	HERSANT Guillaume, Louisfert
	JOLY Marie France, le Grand Auverné
	HAMON Sylvain, Issé
	LEMAITRE Marie Jo, Moisdon la Rivière
	MARHUENDA Fanny, Moisdon la Rivière
	PIETIN Annette, Moisdon la Rivière
	PINEL Elodie, Issé
	PRETE Laurent, la Meilleraye de Bretagne

Les Maires des 5 communes sont aussi membres de droit de l'OIS.

L'OIS a participé au financement des activités sportives proposées durant l'été par l'animation sportive départementale en milieu rural, avec entre autre participation aux activités équestres, aux activités canoë sur la base temporaire de l'étang de Beaumont, à l'activité karting sur la piste de Plessé.

Grâce à la réduction des coûts des animations pour les familles l'OIS permet à un plus grand nombre d'enfants de découvrir des sports ou des activités peu accessibles dans nos communes.

Toutes les animations ont rencontré un grand succès.

L'activité multisports pour adultes a redémarré pour l'année scolaire 2015-2016 pour un coût annuel de 25 € par personne. Cette année Damien Moreau, jeune animateur, poursuit le travail entrepris à partir de Janvier 2015. Les 25 inscrits, âgés de 30 à 58 ans, hommes ou femmes, viennent pratiquer une activité sportive régulière ou le bien être prime très largement sur la performance.

Comme les années passées, les activités se déroulent à la salle de sports de Moisdon tous les mercredis de 20h à 21h30. Le climat est très détendu et les activités proposées par Damien sont très prisées aussi bien des jeunes que des plus anciens.

Il reste quelques places pour le début 2016, si des personnes du canton sont intéressées, il faut venir à la première séance de l'année 2016 le mercredi 6 Janvier 2016 à 20h à la salle de sports de Moisdon, où se tiendra une séance d'inscription avant l'animation.

L'OIS est financé par les communes qui donnent chacune une subvention d'un montant de 0,30 € par habitant. Son rôle est d'assister l'animateur sportif du canton dans ses missions, de lui financer des équipements sportifs et d'aider à la formation des jeunes cadres des associations sportives du canton. Cette année, il est prévu d'aider à hauteur de 500 euros chaque commune pour l'acquisition de matériel.

Pour l'instant, le redécoupage des cantons de notre département n'a pas eu d'incidences sur l'OIS du secteur de Moisdon. Les 4 OIS (Châteaubriant, Moisdon la Rivière, Rougé et Saint-Julien de Vouvantes), correspondant aux 4 anciens chefs-lieux de canton du Nord du département, continuent leur chemin et gardent leurs missions d'aide financière à la pratique d'activités sportives organisées par les animateurs sportifs locaux.

Des discussions ont été lancées pour savoir s'il ne conviendrait pas d'harmoniser les subventions allouées par les communes et de se rassembler en un seul OIS au niveau du nouveau canton de Châteaubriant.

Pour différentes raisons, notamment le proximité, le pas n'a pas encore été franchi...

Salutations sportives

Le Président,
Patrick Galivel



ANIMATION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

Commune du Grand Auverné :

Public	Années	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014	2014/ 2015	2015/ 2016
CE / CM		25	26	29	35	25	25

Cette année, le nombre d'enfants de la commune du Grand-Auverné, à venir faire du sport chaque mercredi matin de 10h45 à 12h, reste stable. Les cours de natation sont toujours ouverts aux enfants du CP.

Les enfants sont encadrés par Erwan DANILO, éducateur sportif.

Activités sportives proposées :

Les sports sont divers et variés. Des cycles d'apprentissage sont mis en place sur des durées variant de 6 à 8 semaines. Les enfants y apprennent des jeux de sports collectifs (avec ou sans ballons, hand, basket, rugby, athlétisme, course d'orientation, des jeux de raquettes, des activités de gymnastique et d'accrosport, de la lutte et d'autres encore comme le base-ball, la natation (à Châteaubriant)

Les vacances scolaires sont également animées par des stages sportifs. Ceux-ci présente l'avantage de faire découvrir d'autres sites et d'autres sports aux enfants (Escalade, rugby, judo, tennis, squash, tir à l'arc, VTT, parcours d'orientation, équitation...). L'aide financière apportée par l'Office Intercommunal des Sports (O.I.S.) permet de réduire les coûts de ces stages et ainsi d'être accessible à un plus grand nombre de famille du canton.

Tous les ans, d'autres animations sont organisées comme le triathlon, Escapades, une sortie karting pour les adolescents de 11 ans à 15 ans, une sortie a la Beaujoire.



La Chorale Alvern'aria c'est



25 choristes femmes et hommes venant de différentes localités voisines de Petit Auverné aimant chanter et désireux de partager son bel canto. Son répertoire est très varié, allant des œuvres de la Renaissance jusqu'aux chansons contemporaines.

L'ambiance des répétitions est toujours très conviviale et le chant choral y est abordé avant tout comme un loisir, même si un travail est effectué dans le souci de pouvoir présenter des chants de la meilleure qualité possible lors des concerts.

La connaissance du Solfège n'est pas indispensable, les pièces du répertoire sont déchiffrées en commun et les séances de travail sollicitent surtout l'écoute attentive et la mémoire musicale.

Les Chants sont enregistrés sur CD ou envoyé par mail pour permettre un travail individuel en dehors de l'apprentissage collectif.

Les nouveaux choristes sont toujours les bienvenus pour étoffer le groupe ...

Répétitions tous les lundis soir à 20h30 à la salle polyvalente de Petit Auverné, une simple visite pour se « rendre compte » est toujours possible.

Renseignement au 02 40 07 64 82 ou par mail : alvernaria@hotmail.fr

JOURNÉES DU PATRIMOINE DU 19 ET 20 SEPTEMBRE 2015

Lors des journées du patrimoine, les visiteurs ont pu découvrir les chapelles d'Auvas et de la Bauche ouvertes pour cette occasion.



L'O.C.C.M.

Après sept années comme président de l'office culturel de l'ancien canton de Moisdon la Rivière, je tiens particulièrement à remercier les maires, les conseillers et les bénévoles pour l'aide qu'ils m'ont apporté tout au long de ces années. L'office est une association culturelle qui anime nos communes par des actions diverses tout au long de l'année : (fête de la musique, karaoké, musique classique à la forge et autres spectacles.)

Si cela est organisé dans vos communes c'est pour que vous en soyez les acteurs ; nous avons reçu un nombre important de jeunes et moins jeunes qui ont créé ou joué dans un groupe pour la fête de la musique ; aujourd'hui c'est différent : nous manquons de jeunes alors que le Conservatoire forme un nombre important d'élèves. L'office leur offre pourtant un podium afin qu'ils puissent se faire entendre dans une joyeuse ambiance.

Les heures musicales de la forge en sont un bon exemple ; plus de cinq cents personnes sont venues cette année écouter les musiciens dont certains travaillent beaucoup pour nous offrir une musique de qualité.

Nous pouvons remercier Madame Baronnet (Harpe celtique) de Moisdon la Rivière, pour sa participation à deux reprises ; elle est venue nous faire découvrir sa musique qui a su nous enchanter. Claire Batiste de Châteaubriant (Professeur de musique au conservatoire de Rouen) fait venir des musiciens de la capitale.

D'autres viennent du département, simplement pour la musique.

Jouer est un plaisir, de plus jouer devant un public qui aime et qui fait corps, c'est l'adrénaline du musicien.

Maintenant, je laisse place à mon successeur en le remerciant d'avoir accepté.

Antoine FAGUER



L'O.C.C.M.

Antoine a décidé de laisser sa place de président de l'office culturel. Après deux années passées au sein de l'OCCM, j'ai accepté de lui succéder.

Je prends la suite d'un président qui a fait vivre avec ses membres l'office culturel par le biais de la fête de la musique tout en la développant avec la création des heures musicales des forges de Moisson.

On se doit de continuer dans cette direction en apportant notre contribution à l'animation de nos communes. Cependant nous avons besoin de tous les habitants et de leur savoir faire pour continuer ainsi.

Je profite de l'instant pour rappeler aux personnes qui souhaitent participer à la fête de la musique et aux heures musicales qu'ils sont les bienvenus en tant que bénévole, groupe ou chanteur.

J'ai le plaisir de faire parti d'une équipe soudée qui ne ferme pas la porte aux personnes qui veulent s'investir dans notre office. Je souhaite que l'on ne s'arrête pas à ces deux organisations et qu'on s'élargisse vers de nouveaux horizons autres que la musique.

Nous vous attendons lors de nos prochains rendez vous.

Laurent Prêté, Président OCCM

Composition du nouveau bureau :

Président :	Laurent PRETE
Vice Présidents :	Martine DENIS - ISSE Marlène GEORGET - GRAND AUVERNE Maryse GAUTIER - MOISDON Emmanuel CRUAUD - LOUISFERT Patricia RUFFENACH - LA MEILLERAYE
Secrétaire :	Marie Madeleine DELAUNAY
Secrétaire adjointe :	Sylvie ROUL
Trésorière :	Dominique CHIRADE
Trésorier adjoint :	David CROSSOUARD





ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

L'établissement compte une équipe d'enseignants dynamiques et impliqués ; à sa tête une nouvelle directrice, Mme Julie Leyrat-Savin. L'école comprend 63 élèves, répartis en trois classes :

- 24 élèves de toute petite, petite, moyenne et grande sections avec Flavie Boultaureau. Celle-ci est aidée de Mme Maryse Moquet et Mme Mireille Bourdy, aides-maternelles.
- 20 élèves de CP, CE1, CE2 avec Mme Catheline Gruet.
- 19 élèves de CM1 et CM2 avec Stéphanie Baujon.



Plusieurs projets et sorties pédagogiques de qualité ponctueront cette année scolaire :

- Projet autour du cinéma (avec 2 projections prévues : *Adama* et *Le Petit Prince*)
- Projet sur les musiques de films et ambiances sonores (avec un intervenant du conservatoire de Châteaubriant)
- Semaine du goût en ateliers multi-âges
- Participation au prix littéraire des bibliothèques
- Lecture par une bénévole de l'association *Lire et Faire lire*
- Sorties à la patinoire de la PS au CM2
- Spectacle de Noël *Petite ombre* par ABBP 35 offert par l'OGEC
- Séances d'apprentissage natation à la piscine de Châteaubriant du CP au CM2
- Projet autour des défis mathématiques et sciences
- Sortie pédagogiques au château de la Tourmelière à Liré en mai de la PS à la GS
- Ateliers informatique
- Fête du projet début juin
- Kermesse le 25/06





L'OGEC GRAND AUVERNE
Ecole Notre Dame des Anges
(Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques)

Qui est l'OGEC et quel est son rôle ?

C'est un ensemble de parents d'élèves bénévoles, réunis afin d'apporter leurs compétences individuelles pour servir le projet éducatif de nos enfants. Cette notion de bénévolat constitue un élément de cohésion et de dynamisme de la communauté éducative et de motivation du personnel dont il a la responsabilité.

Administrativement, il a en charge la vie matérielle, administrative et financière de l'école Notre Dame des Anges, c'est-à-dire assurer les meilleures conditions matérielles à vos enfants durant leur période d'éducation et à ceux qui ont en charge cette mission. A ce titre l'OGEC doit veiller, par exemple, au bon entretien des bâtiments de l'école ou pourvoir à sa conformité ; il est également l'employeur des personnels non enseignants.

Chaque parent d'élève désirant s'investir au sein de cette association peut se présenter lors du renouvellement du conseil d'administration, qui se déroule lors de l'assemblée générale.

L'Assemblée générale se déroulera le vendredi 15 janvier 2016, avec l'élection d'un nouveau bureau.

Composition du conseil d'administration actuel :

Présidente	Virginie Michel
Vice-présidente	Laetitia Naudin
Trésorier	Cédric Pauvert
Trésorière adjointe	Nathalie Trochu
Secrétaire	Frédéric Blais
Secrétaire adjointe	Anne Claire Vêtu
Membres	Céline Bourgeois
	Maud Padre
	Emmanuel Huneau
	Sébastien Gouesdeux

Calendrier des manifestations organisées par l'OGEC :

- 01, 02 et 03 avril 2016 : Théâtre à la salle multi fonctions.
- 25 juin 2016 : Kermesse de l'école et Feu de la Saint Jean.
- 25 septembre 2016 : Vide Grenier.

Nous adressons tous nos remerciements aux membres des commissions, parents d'élèves, associations locales et tous les bénévoles qui nous apportent leur soutien, et qui contribuent ainsi activement à la vie de notre école et de notre commune.



CLIC du PAYS DE CHATEAUBRIANT
Vous avez plus de 60 ans ? Vous habitez sur le Pays de Ch teaubriant ?
Vous avez besoin d'informations ? D'un accompagnement ?

Ayez le r flexe CLIC !

Le Centre Local d'Information et de Coordination G rontologique du Pays de Ch teaubriant vous assure un accueil personnalis  et gratuit.

Le CLIC a pour mission :

- de vous  couter :
 - pour formuler ensemble vos attentes et vos besoins,
 - pour vous informer sur les diff rents services et professionnels   votre disposition,
 - pour vous orienter vers les partenaires pouvant r pondre   vos demandes,
 - pour vous pr senter les aides que vous pouvez solliciter.

- de vous accompagner :
 - pour examiner votre situation et  valuer vos besoins,
 - pour coordonner l'action des professionnels,
 - pour mettre en place une r ponse adapt e   votre situation et en assurer le suivi (maintien   domicile, soins, h bergement, aides financi res, etc).

L' quipe du CLIC se tient   votre disposition pour vous aider dans vos d marches et vous accompagner. N'h sitez pas   nous contacter pour fixer un rendez-vous.

Centre Local d'Information et de Coordination G rontologique du Pays de Ch teaubriant
Nouvelle adresse : 13, Rue d'Angers - 44110 CHATEAUBRIANT
T l. 02 28 04 05 85 – Fax. 02.28.04.05.86 Mail : clicdupaysdechateaubriant@wanadoo.fr

Accueil du Public : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9H   12H

INSTANCE DE COORDINATION DE G RONTOLOGIE

Nous sommes une association dont le but est d'apporter des informations, d'organiser des animations qui r pondent aux besoins des personnes  g es.

Les th mes de conf rence sont choisis en collaboration avec le CLIC et l'ORPAC de Ch teaubriant en fonction des sujets d'actualit  et de la disponibilit  des intervenants.

Cette ann e suite   notre assembl e g n rale a eu lieu une conf rence organis e par

HARMONIE MUTUELLE sur la « PR VENTION DES MALADIES CARDIO-VASCULAIRE »

Le 2 septembre, nous avons notre apr s-midi festive   la salle du Bosquet   ISS , anim  par un groupe de retrait s de la r gion nantaise LES FOUS CHANTANTS, suivi de la traditionnelle collation GALETTE, 180 personnes ont ainsi pass  un agr able apr s-midi entour es et servi par une trentaine de b n voles.

En mars et octobre, nous proposons toujours 2 s ances de cin ma.

Les activit s sont propos es aux maisons de retraite de Moisdon la Rivi re et Iss , qui y participent r guli rement.

Merci   tous les b n voles qui acceptent de donner de leur temps pour la r ussite de ces activit s

Le Bureau



L'ADMR, des services à la personne comme personne !

L'association ADMR de Riaillé propose aux communes du secteur des services de proximité. Elle accompagne le projet de vie des personnes et familles depuis 70 ans. 7 décennies de proximité et plus seulement en milieu rural comme à ses débuts. En Loire-Atlantique, elle intervient également en milieu urbain à Nantes et Saint-Nazaire.

L'Association ADMR de Riaillé intervient auprès de nombreuses communes du secteur. Riaillé, Petit Auverné, Grand-Auverné, La Meilleraye de Bretagne et Trans sur Erdre. Plus de 80 personnes ont reçu en 2014 la visite de nos aides à domicile, 10 au sein de l'association.

L'ADMR de Riaillé propose des services aussi divers et variés que peuvent être les besoins des individus et familles que nous accompagnons : entretien du logement, garde d'enfants, aide aux personnes en situation de handicap ... qu'il s'agisse d'une aide humaine ou de prestations de confort pour des actifs ou jeunes retraités.

Notre vocation ? Améliorer les conditions de vie des personnes que nous accompagnons et créer du lien social entre les habitants de nos territoires d'intervention. Notre spécificité ? Un réseau composé de salariés professionnels et de bénévoles organisés sur le département, au plus près des personnes.

Etre bénévole à l'ADMR

L'équipe de bénévoles déjà en place a besoin de nouveaux talents ! Venez partager avec nous votre expérience, vos envies, vos idées et faites vivre votre localité. Vous avez des capacités en communication, comptabilité, animation... et souhaitez faire de belles rencontres ? Contactez-nous.

Maison des services ADMR du Pays d'Ancenis
12, place de l'Eglise - 44540 Saint-Mars-La-Jaille

Tél : 02 40 09 59 62 - mail : paysdancenis@fed44.admr.org - www.admr44.org



LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS (SSIAD)

POUR QUI

Pour des personnes adultes de plus de 60 ans malades ou dépendantes, et pour des personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

POUR QUOI

Pour assurer des soins infirmiers et des soins d'hygiène à domicile aux personnes atteintes par une diminution de leurs capacités physiques et/ou psychiques (soins d'hygiène et de confort, aide au lever et au coucher, surveillance cutanée, prévention d'escarres...)

QUI FAIT LA DEMANDE

Soit le médecin traitant, la famille, l'infirmier libéral, le CLIC, le service hospitalier, le service d'aide à domicile...

LES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Soins pris en charge à 100% par les caisses d'assurance maladie, sur prescription médicale.

DES SOINS DE QUALITE

Soins assurés par des aides-soignantes diplômées sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice, et d'une infirmière adjointe.

Les soins infirmiers techniques (injections, pansements) sont assurés par les infirmiers libéraux.

Le SSIAD s'inscrit dans une démarche permanente de qualité (formations, dossiers de soins, besoins du patient analysés à l'admission et réévalués, collaboration avec les autres professionnels...).

LES GROUPES DE PAROLE POUR LES AIDANTS

Rencontres animées tous les 2 mois par une psychologue pour permettre aux aidants d'échanger sur les difficultés rencontrées au quotidien, et de profiter d'un moment de répit. Ces groupes de parole sont financés par la CARSAT et le CONSEIL GENERAL.

LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

L'association AMD, qui gère le SSIAD, propose tout au long de l'année des animations collectives (loto et visite des Jardins d'Agnès en 2015) et des activités individuelles pour les patients (sorties cinéma, jeux de mémoire, visites de lieux...)

CONTACT

35, rue de Bel Air à Moisdon la Rivière
Tél : 02 40 07 59 91

TARIFS TÉLÉASSISTANCE

Par délibération en date du 1 octobre 2015, le conseil départemental de Loire-Atlantique a fixé le montant des tarifs et des plafonds de ressources qui entreront en vigueur le 1er janvier 2016 pour le service téléassistance.

- tarif réduit : 8.29 € H.T.

- tarif plein : 16.61 € H.T.

Plafonds de ressources pour l'application du tarif réduit pour l'année 2016 sont :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de référence pour la détermination du tarif réduit 2016 (revenu fiscal de référence)
1	9 242 €
2	13 515 €
3	16 252 €
4	18 988 €
5	21 734 €
Par personne supplémentaire	2 737 €



VIE SANTE LIBRE DU PAYS DE CHÂTEAUBRIANT

Association de Lutte contre la maladie alcoolique
Vous pensez ou vous avez des soucis avec la maladie alcoolique !!!!

Familles, amis (es)..... INQUIETS ? !!!

Nous sommes là pour vous aider : Soutien, écoute, suivi,
Venez rejoindre notre groupe d'entraide,
rencontrer des personnes ayant vécu une situation semblable
et tirer profit des expériences des autres,
sans aucun jugement et en toute confidentialité.

« L'ALCOOL EST UNE MALADIE ADDICTIVE »

Pour nous contacter : Mail : viesantelibre@yahoo.fr
Site : www.vie-sante-libre.fr

Président : M. EVEILLARD Maurice : 02.40.81.07.23 - 07.81.24.91.73

Permanences : Mme GAUTREAU Chantal : 02.40.28.70.98
M PHILIPOT Serge : 02.40.87.50.01

Animations : M. RICORDELLE Joël : 02.40.55.17.80 - 06.12.36.93.60

Psycho praticienne : "Au cas par cas" Mme TASSIN LEBRAS Gaëlle : 07.81.71.57.12

Réunion à 20h tous les 1^{er} Vendredis du mois à la Salle Bellevue (près du terrain de foot) à LOUISFERT.





Les coteaux schisteux autour de l'étang de la Forge : une biodiversité encore méconnue

Un programme d'études et d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité des coteaux schisteux est en place pour les années 2015 à 2017, grâce au partenariat avec des collectivités (communes de Grand Auverné et Moisdon, Région, Département, DREAL), propriétaires de sites, Lycée agricole de Briacé, Groupe d'étude des invertébrés armoricains (GRETIA), Conservatoire Botanique National, Conservatoire d'Espaces Naturels régional.

Le 3 novembre 2015, Le Grand Auverné accueillait une rencontre de présentation aux partenaires des actions réalisées en 2015. Celles-ci confirment la présence d'habitats rares de grand intérêt patrimonial, au niveau départemental et régional : ce sont les landes sèches, les pelouses sur schistes et les mares.

De nombreuses espèces patrimoniales sont présentes. Pour la flore, citons le plantain holosté, l'hélianthème en ombelle, le sesamoïdes purpurascens, ect...

Une faune intéressante liée aux milieux secs est observée : le faune, un papillon en raréfaction notable, un coléoptère longicorne : l'Agapanthe de l'asphodèle, des criquets spécifiques des milieux secs : le criquet des ajoncs et le gomphocère tacheté. 54 espèces d'araignées ont été recensées, dont plusieurs sont rares ; des oiseaux liés aux landes : l'engoulevent d'Europe et la fauvette pitchou...

Des actions de gestion avec des élèves du lycée agricole de Briacé (antenne d'Ancenis) ont été réalisées sur le plateau du Landonnais et aux Ajoncs d'or à Moisdon et vont se poursuivre les prochaines années. En 2016, les propriétaires de tous les sites à fort potentiel vont être contactés, des actions de gestion proposées et les inventaires faune et flore vont être complétés .

Retrouvez toute cette richesse au Musée des Forges, dans l'espace patrimoine naturel.

Chantal Julienne
Section Bretagne vivante de Châteaubriant
Contact : 02 40 07 23 30 chateaubriant@bretagne-vivante.org

Olivier Ganne
Coordinateur départemental
Contact : 02 40 50 13 44 nantes@bretagne-vivante.org

Site de l'association : www.bretagne-vivante.org



**L'agapanthe de l'asphodèle,
un coléoptère longicorne**



**Le *Sesamoïdes purpurascens*,
est une plante appelée
« réséda », caractéristique
des rochers schisteux arides.
Il est très apprécié d'une
espèce d'abeille sauvage**



**Le plantain holosté est protégé au
niveau régional**



BELLES MAIS INVASIVES ...Les Jussies et les Renouées

En 2013, en Pays de la Loire, 121 plantes étaient considérées comme invasives dont 23 plantes invasives avérées, 32 plantes invasives potentielles et 66 plantes à surveiller.

(source : Conservatoire Botanique National de Brest)

Deux exemples :

- Les Jussies, plantes amphibies, originaires d'Amérique du Sud qui peuvent aussi se développer dans les prairies humides,
- Les Renouées asiatiques qui peuvent être rencontrées dans des milieux plus secs, perturbés et dégradés (talus, bords de routes, terrains abandonnés, etc.).



Depuis plus de 10 ans, le Syndicat intervient sur les Jussies : arrachage manuel, arrachage mécanique. Patiemment sa régression est constatée sur certains secteurs du Don. Sur d'autres, des travaux plus importants sont nécessaires pour limiter son développement. Depuis 2007 est interdit le colportage, la mise en vente, l'achat, l'utilisation ainsi que l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence des Jussies.

Quant aux Renouées, son développement ne cesse de s'accroître depuis 5 ans. Il a été inventorié au moins un massif sur 12 des 19 communes du Syndicat (inventaire non exhaustif). Etant donné la difficulté que représente la suppression des massifs de Renouées, il convient d'intervenir dès leur apparition en arrachant la totalité des tiges et des racines.

Pour plus d'informations : www.cbnbrest.fr

Contact :

Syndicat Mixte du BV du Don

Delphine FORESTIER 02.40.79.51.46 - delphine.forestier@syndicatdudon.fr

Comptage des oiseaux des jardins 2016

Bretagne vivante organise pour la 4^{ème} année en Loire-Atlantique l'opération « comptage des oiseaux des jardins » qui aura lieu les 30 et 31 janvier 2016.

Cette opération de sciences participatives propose à tous ceux qui le souhaitent de compter pendant 1 heure les oiseaux de son jardin ou d'un parc proche et d'envoyer les résultats à Bretagne vivante avec 2 objectifs : permettre une sensibilisation du public et réaliser une analyse de l'évolution des populations d'oiseaux au fil des années.

L'opération est également ouverte aux écoles le **vendredi 29 janvier**.

Consulter notre site www.bretagne-vivante.org où vous trouverez tous les renseignements.

Des plaquettes d'information et de reconnaissance des oiseaux seront aussi à disposition à la mairie.



Pour tout renseignements

Bretagne vivante - 6, Rue de la Ville en Pierre - 44 000 Nantes

02 40 50 13 44 ; nantes@bretagne-vivante.org



LE 5 AVRIL 2016, LA TNT PASSE À LA HAUTE DÉFINITION



QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES TÉLÉSPECTATEURS?
QUE FAUT-IL FAIRE POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL ?

LA TNT HD ARRIVE DANS TOUS LES FOYERS : AIDONS NOS CONCITOYENS À LA RECEVOIR !

POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL 2016

- 1 > Vérifier son équipement de réception TV
- 2 > S'il n'est pas compatible TNT HD, s'équiper avant le 5 avril
- 3 > Le jour J, effectuer une recherche et mémorisation des chaînes



Pour plus d'information,
appelez le **0970 818 818** (prix d'un appel local)
ou allez sur le site recevoirlatnt.fr

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public administratif placé auprès du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

Elle assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes et veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT.

L'ANFR est chargée, dans le cadre du passage de la TNT à la Haute Définition, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.



RECRUTEMENT DE FAMILLES D'ACCUEIL

Nous recherchons des familles d'accueil à temps plein pour accueillir des personnes adultes, atteintes de troubles psychiatriques stabilisés, ne disposant pas de suffisamment d'autonomie pour vivre seules.

Les familles bénéficient d'un accompagnement de proximité par les équipes médico-psychologiques du service.

Elles sont embauchées dans le cadre d'un contrat de travail de droit public avec salaire, indemnisation pour frais, formation continue, congés.

ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE ADULTES

Forum d'Orvault - 36 rue Jules Verne
44700 ORVAULT

☎ 02.40.48.65.28 - 📠 02.40.48.89.19

Email : aft.nantes@ch-blain.fr

Merci de ne pas jeter ce document sur la voie publique



OPÉRATION «TOUTES POMPES DEHORS»

Votre point de collecte le plus proche

MAIRIE GRAND AUVERNÉ
collecte du 16 mars au 28 mars 2015

En participant, vous redonnerez le sourire à des enfants malades
UNE PAIRE DE CHAUSSURES DONNÉE, C'EST UN SOURIRE RETROUVÉ

Précisions sur l'état et le conditionnement des chaussures

Les chaussures que nous collectons doivent être PROPRES et PORTABLES et conditionnées - de préférence dans des sacs en plastique - ou bien être attachées ensemble pour être ensuite ramassées. Les cartons sont à proscrire.



ASSOCIATION ONCO PLEIN AIR

L'Association Onco Plein Air a pour objectif, par des projets extrahospitaliers, d'améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes atteints de cancers ou de leucémies et soignés dans le Service Oncologique Pédiatrique du CHU de Nantes.

L'Association Onco Plein Air organise chaque année l'Opération Toutes Pompes Dehors qui permet de dégager des fonds pour offrir aux jeunes âgés de 10 à 20 ans une semaine de séjour d'été pour les aider à se reconstruire.

Démographie 2014 :

Naissances ... 13
Mariages ... 2 hors communes ... 1
Décès ... 18

Démographie 2015 :

Naissances ... 7
Mariages ... 1 hors communes ... 2
Décès ... 15



NAISSANCES

10 avril 2015	GUILLEMOT	Mathis	18, lotissement des Ardoisières
10 avril 2015	GUILLEMOT	Julie	18, lotissement des Ardoisières
17 mai 2015	MARTIN	Alizée	6, rue des Lys
20 mai 2015	BERTIN	Mewen	2, rue de la Barre David
12 septembre 2015	LERAY	Romane	Les Huttes
23 septembre 2015	POUPIN ELINE	Noémie	6, le Clos des Vorajoux
9 décembre 2015	PERRON	Melvyn	Villeneuve

MARIAGES

5 septembre 2015 Bouchourani HOUMADI et Laure CHARBONNIER



Mariages hors Commune

Rémy GUÉRIN	et	Ingrid CHAPRON	Mariés à La Meilleraye de Bretagne (44)
Pierre RABEAU	et	Marie PARAGEAUD	Mariés à La Meilleraye de Bretagne (44)



DÉCÈS

Personnes habitant la commune

22 décembre 2014	COURJON épouse BOURGEOIS Gilberte	88 ans	Décédée à Nozay (44)
18 février 2015	LE MAIGNAN DE KÉRANGAT Jacques	96 ans	Décédé à Moisdon-la-Rivière (44)
28 février 2015	DELAUNAY Alexandre	87 ans	Décédé à Pouancé (49)
14 mars 2015	CRUAUT Emile	89 ans	Décédé à Châteaubriant (44)
21 octobre 2015	ROUGÉ épouse FROTTÉ Louise	101 ans	Décédée à Moisdon-la-Rivière (44)

Personnes nées dans la commune

16 décembre 2014	ERGAND Marie-Josèphe	92 ans	Décédée à Saint-Sulpice-des-Landes (44)
16 janvier 2015	GELINEAU Marcel	100 ans	Décédé à Pouancé (44)
16 janvier 2015	MAILLET Fernand	78 ans	Décédé à Ancenis (44)
24 janvier 2015	MALGOGNE Marcel	88 ans	Décédé à Châteaubriant (44)
30 mars 2015	LARCHER Raymond	91 ans	Décédé à Valseme (14)
3 avril 2015	MARTIN Roger	90 ans	Décédé à Saint-Aignan-sur-Roë (53)
9 juillet 2015	GUIHARD Marie	86 ans	Décédée à Châteaubriant (44)
24 août 2015	BOURGEOIS Marcel	89 ans	Décédé à Châteaubriant (44)
26 octobre 2015	FOURRIER Albert	99 ans	Décédé à Cesson-Sévigné (35)
-1 décembre 2015	JAMET Joëlle	66 ans	Décédée à Angers (49)

MAIRIE

7, rue de la Barre David
Tél. 02 40 07 52 12
Lundi au vendredi
9h à 12h30

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Se renseigner à la Mairie

CANTINE SCOLAIRE

Salle Multifonctions 4, rue du Don
Tél. 02 40 28 12 66

ACCUEIL PERISCOLAIRE

4, rue du Don
7h35 à 8h35 et 16h15 à 18h30
Tél. 06 88 03 35 54

SERVICE TECHNIQUE

ZA les Barrières
Samuel PLOTEAU : 06 87 88 00 26
Jean-Luc LECLERC : 06 62 55 14 04

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE :

Place Saint Henri
Mercredi de 14h à 16h
Dimanche de 11h à 12h

CLES DES SALLES

M. Méline HERVÉ
Tél. 06 78 12 39 80

CLES DU PONT BASCULE

Secrétariat de la Mairie

PAROISSE DU GRAND AUVERNE

Presbytère de Moisdon
Tél. 02 40 07 62 51
Permanence
1 rue Bernard du Treuil
Mardi 10h à 11h30

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Mme Catherine CIRON
M. Bernard DOUAUD

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Tél. 02.40.07.20.55

POLE EMPLOI

1 rue Gabriel Delatour-
Châteaubriant
Tél demandeurs emploi : 3949
Tél employeur : Tél. 3995

MAISON DE L'EMPLOI

18, rue Gabriel de la Tour
Châteaubriant
Tél : 02 40 28 97 34

MISSION LOCALE

16, rue Gabriel de la Tour
Châteaubriant
Tél : 02 40 28 29 31

SOUS PREFECTURE

Châteaubriant
14 rue Vauzelles
Accueil téléphonique
02 40 81 02 13

TRESORERIE DE

CHATEAUBRIANT:
Avenue de la Citoyenneté
Tél. 02 40 81 13 39

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Jean-Michel GRIFFON
Maison de la justice
Prendre RDV AU 02 28 50 44 41

INSPECTION DU TRAVAIL

Châteaubriant
Tél. 02.40.28.97.34
18 rue Gabriel Delatour

ERDF

Tél. 0 810 333 044

VEOLIA EAU

Tél. 0 969 323 529

SERVICES PUBLICS

(démarches auprès des
administrations) : Tél. 39 39

CENTRE DE L'HABITAT :

Tél. 02 40 44 99 44
Permanence Mairie Moisdon
de 13h30 à 15h00
1^{er} Vendredi du mois

CAUE

02 40 20 20 44

ADIL

02 40 89 30 15
Permanences affichées en Mairie.

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

6, place de St Nicolas
Châteaubriant
Tél 02 40 81 17 81

GUICHET UNIQUE

27 rue du Couéré - Châteaubriant
Tél : 02 40 28 88 89

CPAM

Tél.36 46

MSA Châteaubriant

4, rue Gabriel Delatour
Tél. 02 40 07 56 88

CAF : Châteaubriant

7 rue Gabriel Delatour
Tél. 0810 25 44 10

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE (CLIC))

13 rue d'Angers
Châteaubriant
Tél. 02 28 04 05 85

MAISON

DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

10 rue d'Ancenis
Tél. 02 44 44 11 00

AIDE A DOMICILE TEMPORAIRE (ADT)

13 rue d'Angers
Châteaubriant
Tél. 02 40 81 33 81

ADAR

38 rue du 11 Novembre
Châteaubriant
Tél. 02 28 04 08 11

ADMR

12, place de l'Eglise
St Mars la Jaille
Tél : 02 40 09 59 62

DOMIDOM SERVICES

8 rue Voltaire Nantes
Tél. 02 40 35 09 96

TELEASSISTANCE

Demander à la Mairie

LIVRAISONS DES REPAS A DOMICILE

DOMIREPAS

68 rue de la Gare
St Gildas des Bois
Tél. 02 40 19 68 67

OCEANE DE RESTAURATION

22, rue Ampère Saint Ave
Tél. 06 63 64 04 15

NUMEROS D'URGENCE :

POMPIERS : 18
ou d'un portable 112
GENDARME : 17
SAMU : 15

Liste des Artisans et Commerçants

Activité	Nom de l'entreprise et de l'artisan Ou commerçant	Adresses	n° téléphone
Alimentation <i>épicerie, dépôt de pain, charcuterie, boucherie</i> Point Poste Dépôt cordonnerie	VIVAL	1, place du 11 novembre	02 40 55 54 14
Antiquité - brocante	DOUART Jean-Jacques	ZA Les Barrières	02 28 50 46 18
Agriculture	ROUGE Michel	Le Porche	02 40 07 56 38
	PICHOT Thierry	Silos - Les Vorajoux	02 40 07 52 87
	Comptoir agricole des Mauges	4, rue de la Corne du Cerf	02 40 55 51 07
Elagage Taille de haies Petite maçonnerie	AST44 MJP BOURRIGAUULT Nicolas	La Grée	06 18 52 70 36
	PANNEAU Stéphane		06 27 96 57 66
	Elag'Arbre MARTIN Gabin	La Guérinais	06 84 79 56 15
Camping location de mobil'homes caravane	Loc'Evasion LEMERLE Luc	La Jumelais	02 40 07 50 96 06 80 84 18 82
Garage	Garage PERRAUD	6, rue du Don	02 40 07 85 34 06 08 78 66 92
Salon de Coiffure	Hair'de Plaire ROUGE Stéphanie	7 place Saint-Henri	02 40 28 00 79
Coiffure à domicile	BLAIS Stéphanie	Villeneuve	06 01 93 19 72
Couverture	BARBOT Yannick	11, rue de la Corne du Cerf	02 40 55 05 41
Electricité - Plomberie - Chauffage	DUPAS Philippe	6, rue de la Corne du Cerf	02 40 07 52 34
Éclairage évènementiel et architectural	Lumières utiles GUILLET François	2, place de la Fontaine	09 81 87 43 93 06 61 83 01 03
Ferronnerie - serrurerie multi-services	MALGOGNE Jean-René	7, Grande Rue	02 40 07 52 10
Informatique	Antoine informatique FAGUER Antoine	Villechoux	02 40 07 22 71
Illustrateur	Com par l'image MARTIN Christophe	5, Grande Rue	07 71 08 54 53
Menuiserie agencement	Atelier Modulo RAIMBAULT Charles	4, place Saint-Henri	06 18 83 50 70
Sophrologie	CAPS SUCCÈS MONNIER Michèle	7 bis, place Saint Henri	02 28 04 08 24
Massages	HARMONIA ESSONO Laëtitia	7 bis, place Saint Henri	06 61 32 90 92

Calendrier des Manifestations 2016

JANVIER	Dimanche 10	Vœux de la Municipalité
	Dimanche 17	Galette des Rois de l'Union Sportive Alverne
	Mercredi 27	Assemblée Générale des adhérents et conjointes de l'association UNC
FEVRIER	Samedi 6	Choucroute de l'Union Sportive Alverne
	Vendredi 19	réunion de tous les représentants des associations UNC du
	Samedi 27	Spectacle humoristique - Chasse Alverne
MARS	Vendredi 25	Collecte de sang
	Lundi 28	Tournoi de Sixte seniors - Union Sportive Alverne
AVRIL	Vendredi 1	
	Samedi 2	Théâtre de l'école Notre Dame des Anges
	Dimanche 3	
	Vendredi 8	Soirée 3D - Union Sportive Alverne
	Dimanche 24	Bourse d'échange aux plantes - OCCM
MAI	Vendredi 8	Cérémonie du 71^{ème} anniversaire de la Victoire de 1945
	Mercredi 18	Concours de pétanque - Pétanque Loisirs Alverne
JUIN	Samedi 4	Fête de la musique au Grand-Auverné
	Samedi 11	Assemblée générale de l'Union Sportive Alverne
	Samedi 25	Kermesse de l'école « Notre Dame des Anges » et feu de la Saint-Jean
JUILLET	Mercredi 16	Prix Gérard DAUFFY - Pétanque Loisirs Alverne
SEPTEMBRE	Samedi 3	Concours de pétanque - Union Sportive Alverne
	Dimanche 25	Vide-grenier de l'école « Notre Dame des Anges »
OCTOBRE	Samedi 1	Concours de Pétanque au profit du Téléthon - Pétanque Loisirs Alverne
	Samedi 8	Repas des Aînés offert par le CCAS et la Municipalité
	Mercredi 12	Concours de pétanque - Pétanque Loisirs Alverne
	Samedi 22	UNC et Aînés Ruraux, journée « couscous et langue de bœuf »
NOVEMBRE	Mercredi 11	Cérémonie du 98^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918

École



MATERNELLE

ECOLE PRIMAIRE PRIVEE NOTRE DAME DES ANGES

2015 - 2016
GRAND AUVERNE



CP - CE 1 - CE 2

ECOLE PRIMAIRE PRIVEE NOTRE DAME DES ANGES

2015 - 2016
GRAND AUVERNE

Notre Dame



CM 1 - CM 2

ECOLE PRIMAIRE PRIVEE NOTRE DAME DES ANGES

2015 - 2016
GRAND AUVERNE

des Anges